somme

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Programme départemental d'insertion
&
Pacte territorial d'insertion

2022-2025

Sommaire

1 | Préambule p. 3

2 | Diagnostic territorial – La Somme en chiffres p. 4
2.1 | Contexte et évolution démographique p. 4
2.2 | Âge de la population p. 5
2.3 | Composition des ménages p. 5
2.4 | Revenus p. 6
2.5 | Pauvreté p. 6
2.6 | Niveau de formation p. 7
2.7 | Emploi p. 8
2.8 | Revenu de Solidarité active (RSA) p. 9

3 | Le pacte territorial pour l'insertion (PTI) p. 11
3.1 | Les partenaires engagés à nos côtés : le faire ensemble p. 12
3.2 | Les partenaires signataires du Pacte p. 12
3.3 | L'articulation avec les autres cadres stratégiques existants p. 14
3.4 | Les signataires du PTI p. 15

4 | Programme départemental d'insertion (PDI) 2022-2025 P. 16
4.1 | Bilan du PDI 2017-2021 p. 16
4.2 | Méthodologie d'élaboration du Plan départemental d'insertion p. 17
4.3 | Déclinaison opérationnelle du PDI 2022-2025 p. 18
4.4 | Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion p. 19
4.5 | Lever les freins à l'inclusion sociale p. 36
4.6 | Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles p. 50
4.7 | Renforcer la coopération des acteurs p. 56

5 | Feuilles de routes territoriales p. 60
5.1 |Territoire d'Action Sociale « Picardie Maritime » p. 63
5.2 |Territoire d'Action Sociale « Cinq Vallées » p. 66
5.3 |Territoire d'Action Sociale « Amiens » p. 69
5.4 |Territoire d'Action Sociale « Hauts de Somme » p. 72
5.5 |Territoire d'Action Sociale « Somme Santerre » p. 75

1 | Préambule

Depuis la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, les Départements sont désignés « chefs de file » des politiques d'insertion.

A ce titre, les Départements élaborent un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les orientations stratégiques de leur politique d'insertion et les actions qu'ils prévoient de mener en ce sens, et concluent un Pacte Territorial d'insertion (PTI) avec l'ensemble des partenaires avec qui ils entendent coopérer pour le mettre en œuvre.

Pour la période 2022-2025, le Département de la Somme a fait le choix de ne produire qu'un seul document qui formalise les deux démarches. Ainsi, le présent document donne à voir les orientations politiques du Département en matière d'insertion, et sert de document de référence à l'ensemble de ses partenaires. Il intègre également des feuilles de routes territoriales qui définissent pour chaque Territoire d'action sociale les projets prioritaires à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations fixées par le PDI.

Le précédent PDI 2017-2021, et les 3 PTI qui lui étaient associés, auront accompagné la volonté du Département d'agir en faveur de l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, au premier rang desquels les allocataires du RSA. La montée en puissance de l'accompagnement conjoint de demandeurs d'emploi avec Pôle emploi, la mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec la Région favorisant l'accès à la formation des allocataires du RSA, le développement d'actions centrées sur la découverte des métiers et proposant des modalités de coaching, le déploiement des Semaines réussir sans attendre, sont autant d'initiatives – parmi d'autres – concourant à ouvrir les chemins de l'emploi au plus grand nombre.

Dans le même temps, des progrès importants ont été réalisés dans la prise en charge des allocataires du RSA avec une augmentation significative des taux de contractualisation et une réduction des délais de mise en accompagnement.

Le nouveau PDI/PTI 2022-2025 s'inscrit dans cette continuité.

Il réaffirme la conviction du Département qu'il ne peut y avoir d'insertion sans emploi. A ce titre, au-delà de son intervention classique en matière d'accompagnement social et professionnel, de son soutien historique à l'insertion par l'activité économique, de son engagement renouvelé en faveur des clauses d'insertion, il entend notamment concentrer ses efforts sur l'accompagnement des jeunes et des personnes en situation de handicap, la montée en qualification des publics en insertion, ou encore le développement des liens avec le monde de l'entreprise.

Il traduit en parallèle la volonté du Département de s'appuyer sur son expertise en matière d'accompagnement social afin d'agir sur l'ensemble des freins sociaux qui entravent le parcours des personnes et les empêchent d'être pleinement autonome : mobilité, garde d'enfant, numérique, santé, précarité financière, logement.

Il se donne pour ambition d'accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles en encourageant l'implication des bénéficiaires, les logiques de « aller vers », l'innovation sociale, et en explorant de nouvelles solutions numériques pour appuyer le travail des professionnels et faire que les publics soient davantage acteurs de leurs parcours.

Il se fixe comme perspective de renforcer la coopération entre acteurs au travers la diffusion d'une culture commune et l'animation d'une stratégie d'insertion partagée et articulée avec l'ensemble des partenaires agissant dans le champ de l'insertion et de l'emploi, conformément aux principes inhérents à la mise en œuvre d'un PTI.

Instaurer un processus de concertation permanent, faire vivre et développer les partenariats essentiels à sa mise en œuvre tant à l'échelle départementale que territoriale, est l'enjeu central de ce nouveau PDI/PTI. Le Département souhaite incarner son rôle de chef de file sur le champ de l'insertion au travers sa capacité à animer une dynamique collective.

2 | Diagnostic territorial – La Somme en chiffres

2.1 | Contexte et évolution démographique

- 772 communes et 572 443 habitants, soit le 43ème département français en terme de population ;
- Un territoire essentiellement rural avec une densité de 92,8 habitants au km² ;
- Un département très polarisé autour d'Amiens : 359 communes appartiennent à l'aire d'attraction d'Amiens, soit 48,7% du territoire départemental et 61,4% de la population départementale, et 28,7% de la population départementale vivent sur l'unité urbaine amiénoise ;
- Des pôles secondaires de taille réduite : après Abbeville (22.946 habitants), seules 6 communes hors unité urbaine d'Amiens comptent entre 5 000 et 10 000 habitants ;
- +1289 habitants entre 2012 et 2017 ;
- Croissance de la population de + 0,05 % / an (contre + 0,1 % en Hauts-de-France et + 0,39% en France métropolitaine) et en diminution depuis 30 ans (+ 0,23 % / an entre 1990 et 1999) ;
- Croissance portée par le solde naturel (+ 0,15%), qui compense un solde migratoire déficitaire (- 0,1 %) ;
- Une croissance maximale dans les communes de moins de 1.000 habitants ;
- Entre 2012 et 2017, seule la commune d'Amiens a vu sa population augmenter, toutes les autres villes de plus de 5 000 habitants ont stagné ou en ont perdu.

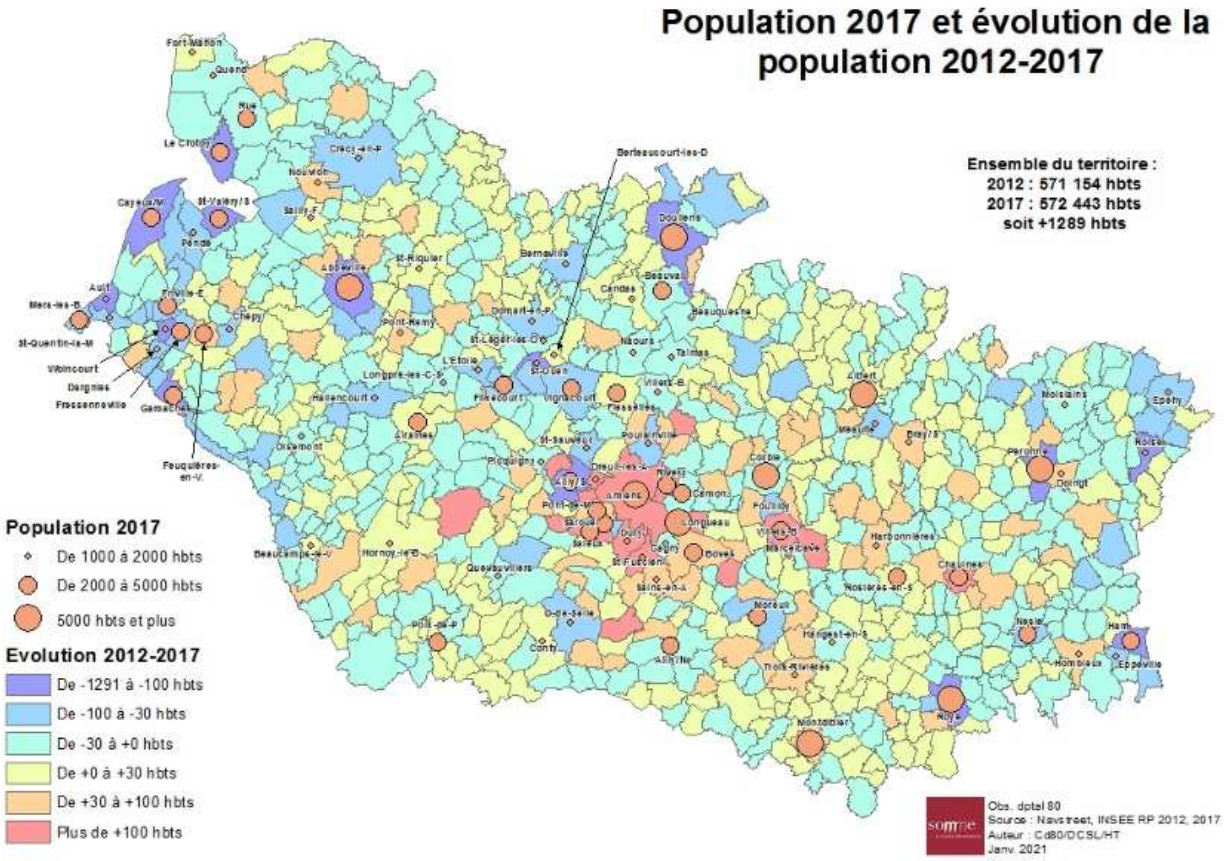

2.2 | Âge de la population

- Une population plus âgée que la moyenne régionale (25,4% de plus de 60 ans contre 23,4% dans les Hauts-de-France) ;
- + 9 % de plus de 60 ans entre 2012 et 2017 (contre + 10,5% dans les Hauts-de-France) ;
- Toutes les autres tranches d'âge (de 0 à 59 ans) ont baissé ;
- Baisse la plus importante dans la tranche d'âge des 30-44 ans.

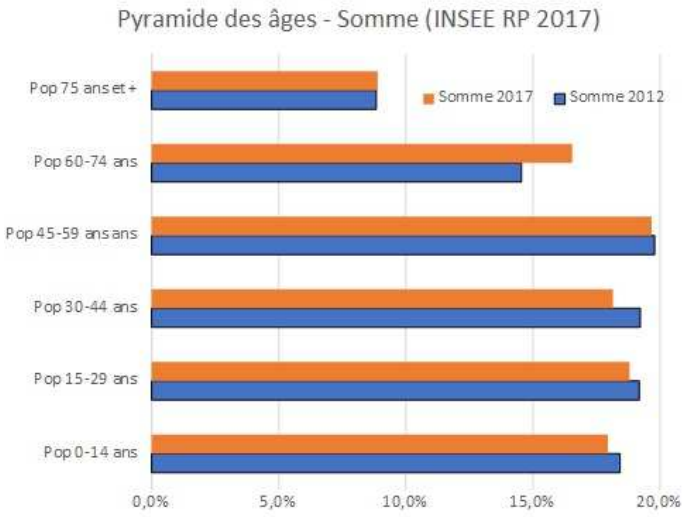

2.3 | Composition des ménages

- 249 770 ménages avec une moyenne de 2,24 personnes par ménage (contre 2,32 dans les Hauts-de-France et 2,21 en France métropolitaine) et en diminution constante depuis 1968 ;
- Une part de ménages sans enfants plus importantes qu'au niveau régional, mais un profil proche de la moyenne française ;
- 84.229 personne seules (33,7% des ménages) et 24.701 familles monoparentales (9,9%) ;
- Parmi les personnes seules, 33.451 (39,7%) ont plus de 65 ans.

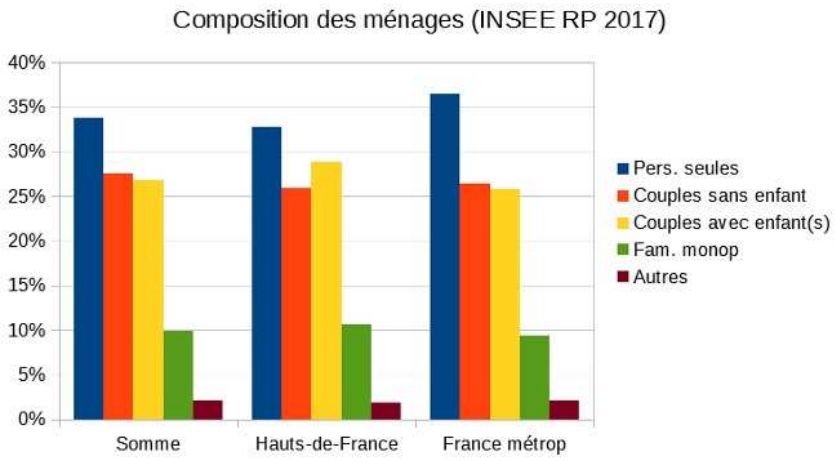

2.4 | Revenus

- 441 communes ont un revenu médian supérieur à celui du département, 241 ont un revenu inférieur, et 90 communes ne sont pas renseignées ;
- Les communes aux revenus médians les plus élevés sont situées en zone périurbaine d'Amiens et d'Abbeville, celles aux revenus plus faibles dans les zones rurales et les villes.

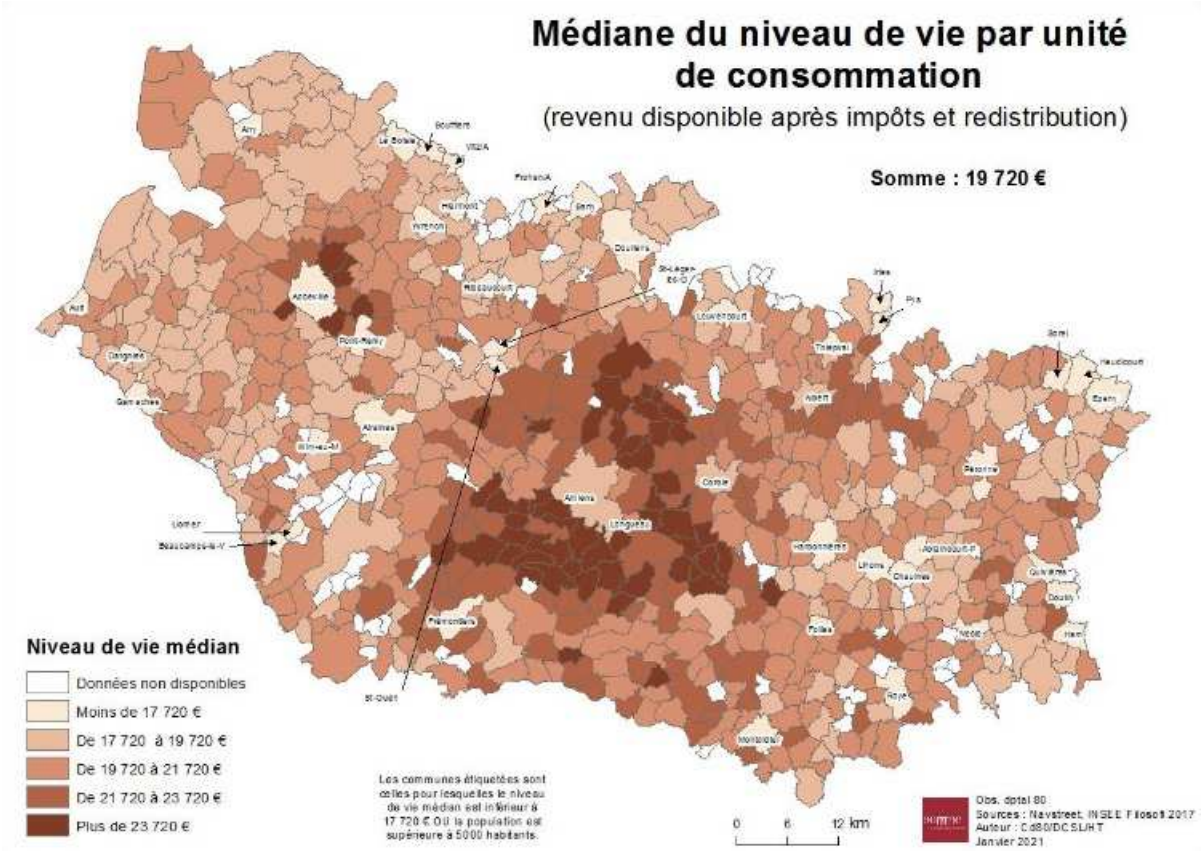

2.5 | Pauvreté

- 16,6% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit moins que la moyenne régionale (17,9%) mais plus que la moyenne française (14,5%) ;
- Une pauvreté surtout concentrée sur les grandes villes (25% à Amiens, 25% à Abbeville, 26% à Doullens, 26% à Péronne, 30% à Ham) ;
- Une pauvreté très prégnante chez les jeunes (29,1% des moins de 30 ans) et chez les locataires (33%).

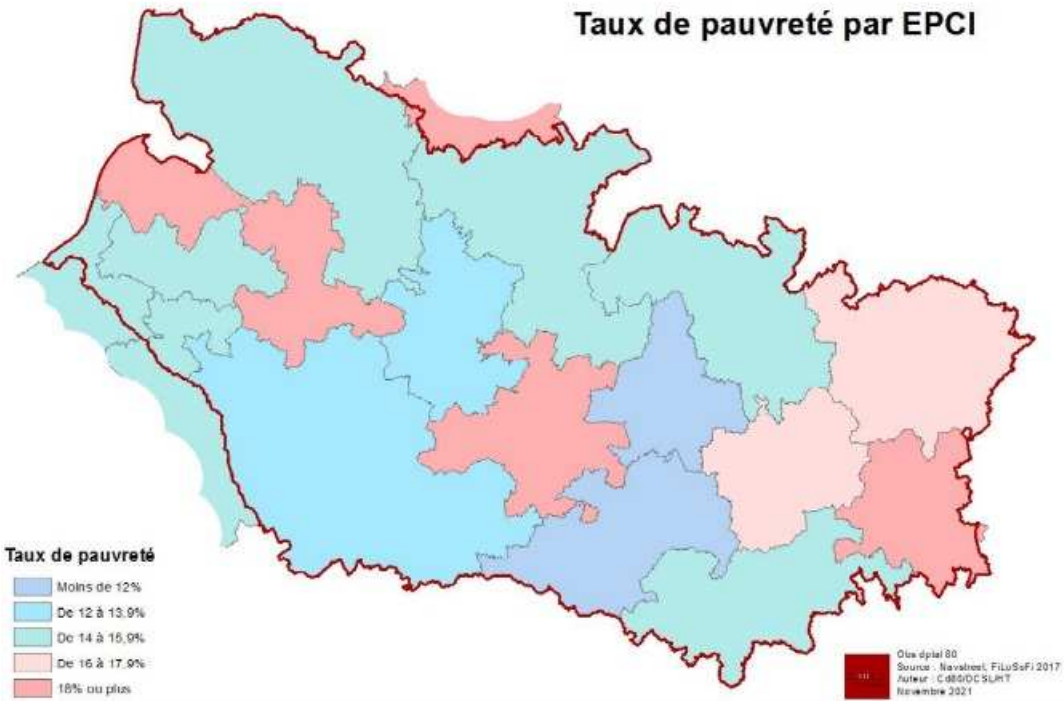

2.6 | Niveau de formation

- Une part de population, sans diplôme ou niveau collège, supérieure aux moyennes régionale et nationale ;
- Une sous représentation des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Au recensement 2017, 14.960 jeunes de 15 à 24 ans sont considérés comme « non insérés » (ni scolarisés, ni en apprentissage, ni en emploi), soit 19,75 % de la tranche d'âge.

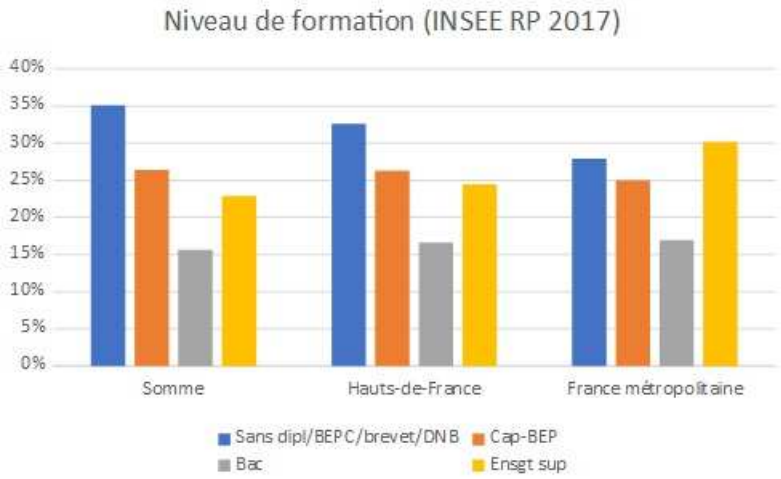

2.7 | Emploi

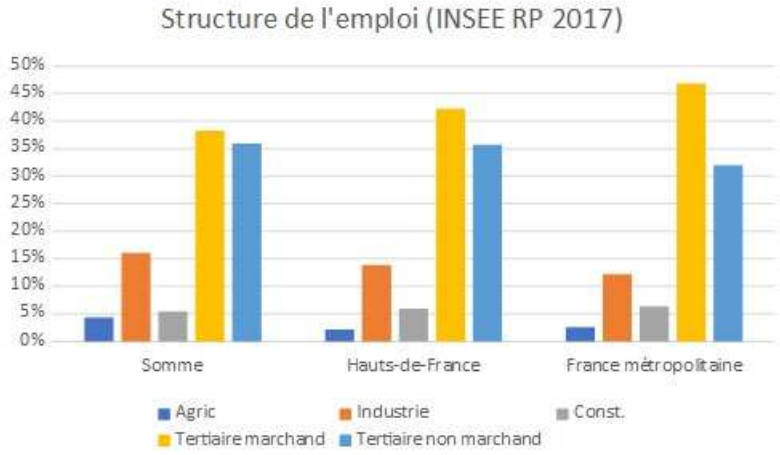

- 212.926 emplois en 2017, pour 217 389 actifs occupés ;
- Sous représentation du tertiaire marchand et sur représentation de l'agriculture, de l'industrie et du tertiaire non marchand ;
- Un taux de chômage INSEE nettement supérieur à celui de la France (+3 points) ;
- 53.463 demandeurs d'emplois de catégorie ABC au 31/12/2019 ;
- Une diminution de l'emploi salarié privé (hors fonctionnaires et hors régime agricole) entre 2009 et 2019 (-0,9%) liée à la baisse des emplois dans l'industrie et la construction.

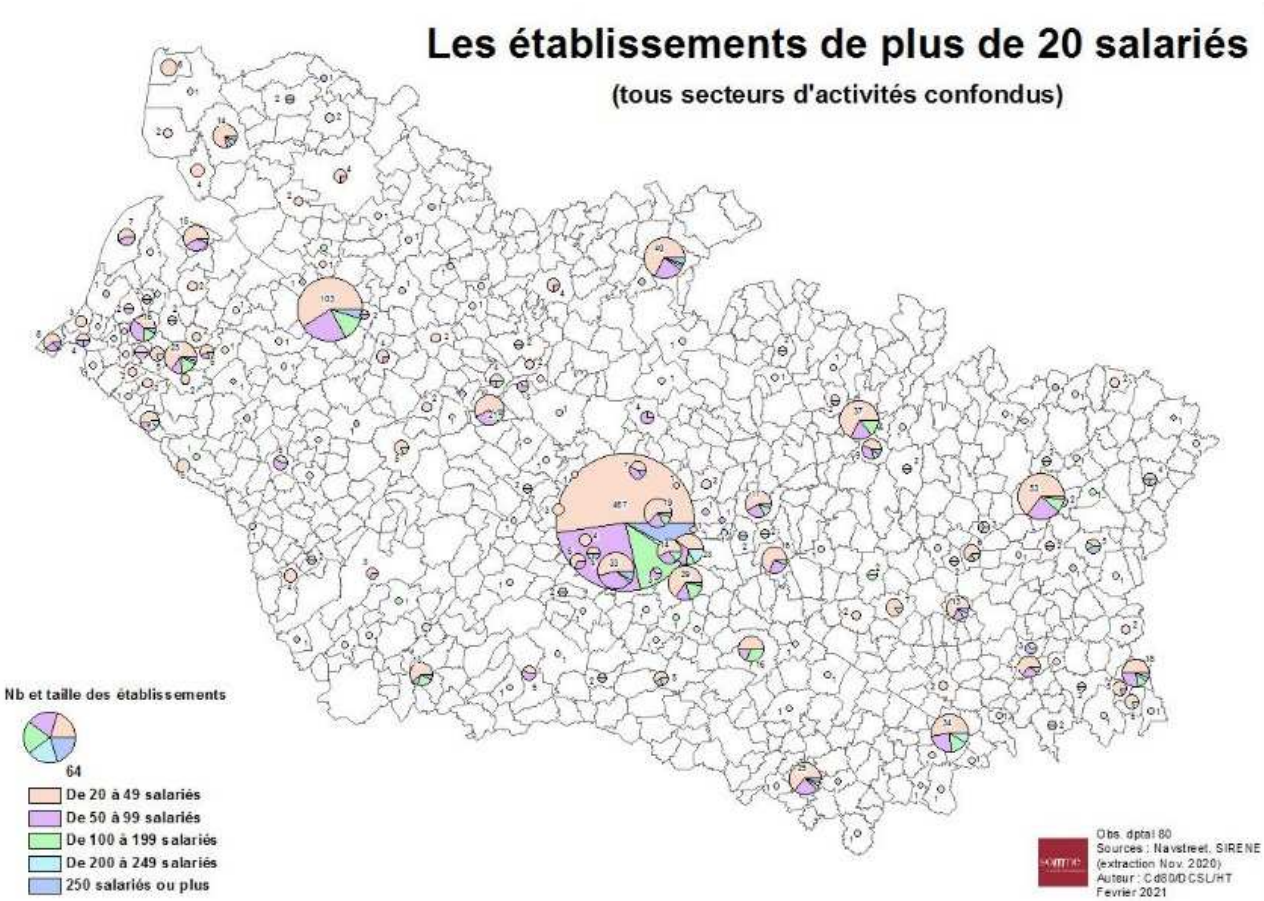

2.8 | Revenu de Solidarité active (RSA)

- Un pic du nombre d'allocataires du RSA en août 2020 lié à la crise du COVID
- Une lente décrue depuis septembre 2020 mais un niveau qui reste supérieur à celui d'avant la crise

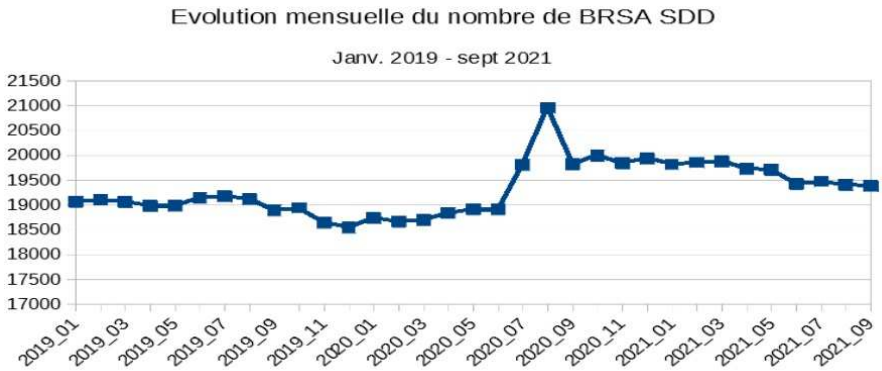

- Au 31 décembre 2020, 19.814 individus allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs ;
- 16.778 allocataires du RSA orientés, dont 7 420 orientés « social » (60% vers un travailleur social du Département, 40% vers un partenaire extérieur) et 9.358 orientés « emploi » (Pôle emploi) ;
- Un taux de contractualisation de 69% ;
- Deux problématiques ressortent spécifiquement : l'emploi/formation et la santé.

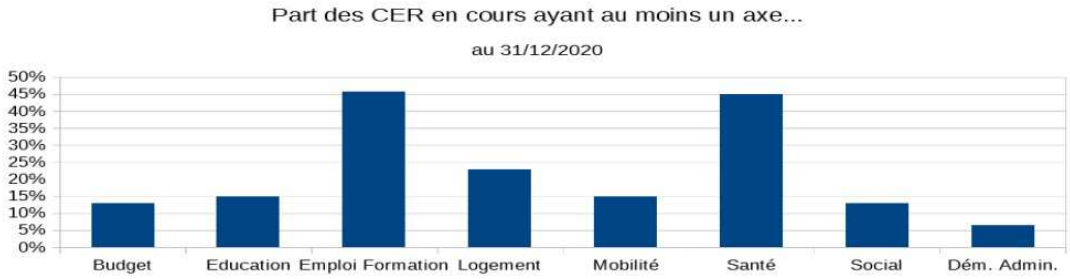

- Une nette amélioration du taux de contractualisation de + 10% environ ;
- Des délais de prise en charge raccourcis : -10 jours entre l'entrée dans le dispositif et l'orientation, -34 jours entre l'orientation et la contractualisation (statistiques DREES OARSA 2017, 2018, 2019, 2020) ;
- Des délais encore supérieurs à ceux attendus dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : 52 jours entre le moment où le Département a l'information d'une entrée dans le dispositif et l'orientation du bénéficiaire.

Bénéficiaires du RSA au 31/12/2020

Somme :
10,7% des ménages
19 799 individus Soumis aux Droits et Devoirs

Nota 1 : sont inclus les ménages "droit ouvert et versable", "droit ouvert mais versement suspendu", "droit ouvert et suspendu"
Nota 2 : 43 ménages non localisés
Nota 3 : les communes étiquetées sont celles pour lesquelles le nb d'individus soumis aux droits et devoirs est supérieur à 30

Rue 78
Le-Crotoy 59
Cayeux/M 100
St-Valery-/S 54
Friville-Esc 159
Ault 82
Mers-les-B 120
Woincourt 54
Fressenneville 68
Gamaches 137
Feuquières-en-V 79
Chépy 55
Beaucamps-le-Vieux 62
Abbeville 1464
Doullens 387
Beauval 54
St-Léger-les-D 65
L'Etoile 66
St-Ouen 120
Flixecourt 113
Airaines 83
Oisemont 93
Ailly-S 83
Rivery 81
Amiens 8197
Camon 116
Pont-de-M 58
Longueau 187
Bâves 37
Pois-de-P 84
Ailly/N 58
Albert 431
Corbie 159
Villers-Bi 56
Harbonnières 54
Roisel 60
Péronne 549
Chaulnes 87
Roisel-en-S 150
Moreuil 132
Nesle 104
Ham 319
Eppeville 75
Roye 320
Montdidier 309

Part des foyers "droits ouverts"
- Moins de 3,7%
- De 3,7 à 7,2%
- De 7,2 à 10,7%
- De 10,7 à 14,2%
- Plus de 14,2%

Nb d'individus SDD

0 10 20 km

Obs dptal 80
Sources : Navstreet, Cd80
Auteur : Cd80/DCSL/HT
Février 2021

3 | Le pacte territorial d'insertion (PTI)

L'adoption d'un Plan départemental d'insertion (PDI) et d'un Pacte territorial pour l'insertion (PTI) est une obligation réglementaire.

Pour améliorer la situation des allocataires du RSA, tout département doit :

- élaborer un PDI qui traduit la politique du conseil départemental en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion ;
- conclure un pacte territorial pour l'insertion (PTI) qui associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son programme département d'insertion (PDI).

Les principes inhérents à la mise en œuvre d'un PTI rejoignent ceux du Service Public pour l'insertion et l'emploi (SPIE), méthode impulsée dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui vise à encourager les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne à se coordonnent et simplifient leurs démarches.

Le Département de la Somme est engagé dans la mise en oeuvre du SPIE sur son territoire au travers la signature d'une convention entre le Département et l'Etat, copilotes de la démarche, avec un large panel de partenaires. A ce titre, l'articulation - voire l'imbrication du PTI et du SPIE – est à privilégier, notamment en terme d'animation, de pilotage, et de gouvernance.

3.1 | Les partenaires engagés à nos côtés : le faire ensemble

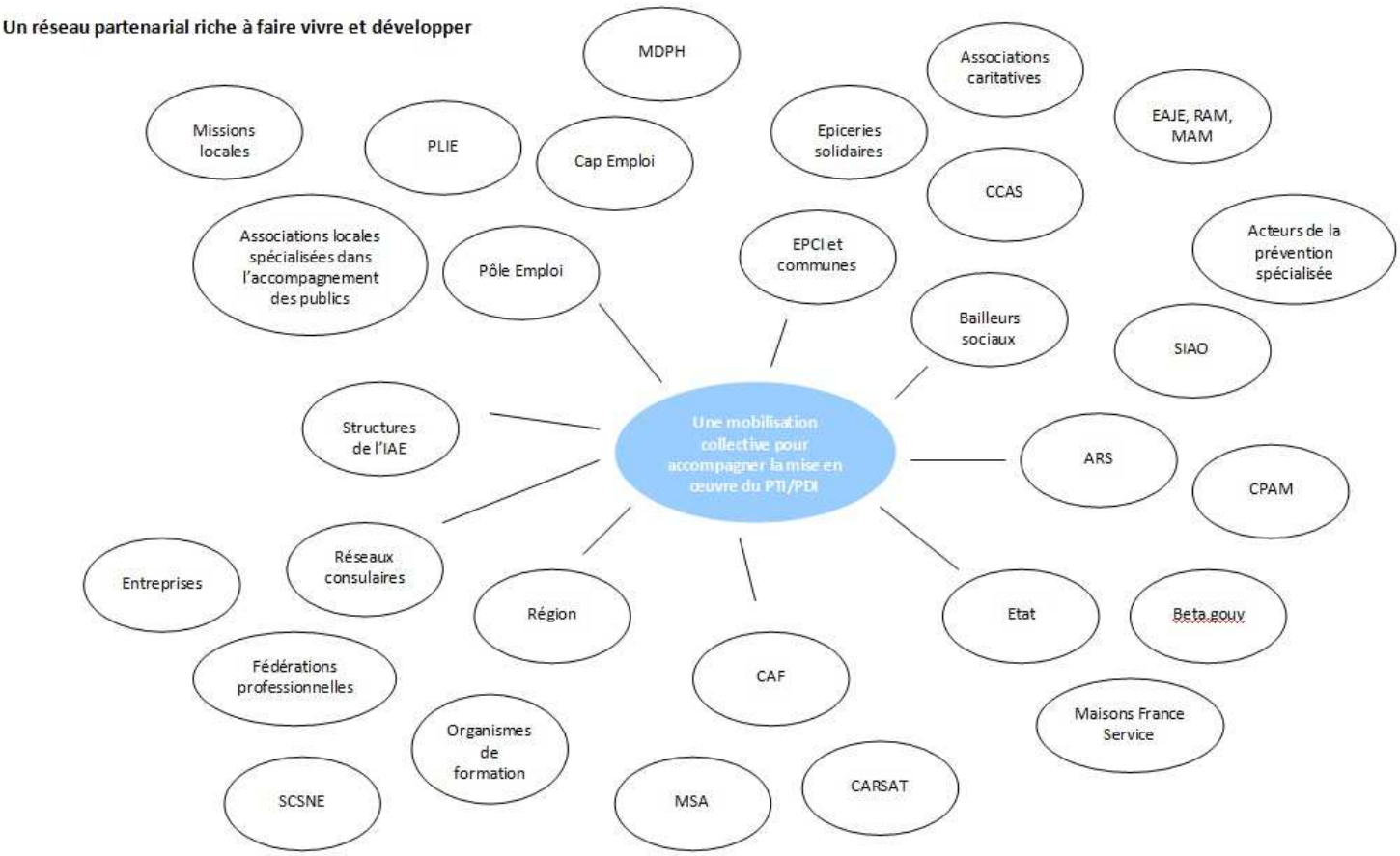

3.2 | Les partenaires signataires du Pacte

Le Pacte Territorial d'Insertion a pour vocation de mettre en cohérence les actions et dispositifs d'insertion professionnelle et sociale sur l'ensemble du Département en articulant l'ensemble des interventions des partenaires pour agir au plus près des publics en insertion, au premier rang desquels les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Afin de favoriser l'articulation des dynamiques relevant du PTI et du SPIE, le choix a été fait de privilégier le périmètre partenarial mis en place dans le cadre du SPIE.

Les partenaires, avec lesquels le Département s'engage dans cette démarche sont les suivants :

- L'État, et plus particulièrement la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), au titre de ses compétences en matière d'emploi, de développement des compétences, d'insertion par l'Activité Economique, de cohésion sociale ;

- La Conseil régional Hauts-de-France, au titre de ses compétences en matière de développement économique, de formation professionnelle et de mobilité ;

- L'association des maires et des Présidents d'intercommunalité de la Somme, au titre des compétences des communes et des intercommunalités respectivement en matière d'action sociale et de développement économique ;

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre de ses compétences en matière de gestion de l'allocation RSA et d'action sociale familiale ;

- La Mutualité Sociale Agricole (MSA), au titre de ses compétences en matière de gestion de la protection sociale légale en direction des exploitants et salariés du secteur agricole et d'action sociale agricole ;

- L'Agence Régionale de Santé (ARS), au titre de ses compétences en matière de santé publique et d'organisation de l'offre de soins sur le territoire notamment par l'intermédiaire d'actions spécifiques vers les publics ;

- L'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), au titre de la compétence des CCAS en matière d'action sociale territoriale ;

- Pôle emploi, au titre de ses missions en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs ;

- Les PLIE, les missions locales et les maisons de l'emploi et de la formation, au titre de leurs missions en matière d'accompagnement des publics ;

- La Maison départementale des personnes handicapées de sa mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ;

- Les réseaux consulaires (CCI, CMA, CA, CRESS), au titre de leur rôle et de leur appétence avec le milieu économique ;

- L'Inter Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IRIAE) en Hauts-de-France, au titre de sa mission d'accompagnement du champ de l'insertion par l'activité économique.

3.3 | L'articulation avec les autres cadres stratégiques existants

4 | Programme départemental d'insertion (PDI) 2022-2025

4.1 | Bilan du PDI 2017-2021

Le PDI 2017-2021 s'articulait autour de 7 grands axes :

- Conforter le Plan départemental de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- Mettre en oeuvre le juste droit au RSA
- Mieux articuler Insertion sociale et insertion socioprofessionnelle, éviter les ruptures de parcours, atténuer le clivage social/emploi
- Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion
- Renforcer le pilotage départemental et le rôle de chef de filât du Département et accentuer la politique de territorialisation des politiques d'insertion
- Mettre en valeur l'implication du Département via ses propres services
- Amplifier la mobilisation des crédits du Fonds Social Européen

Eléments de bilan en quelques actions et quelques chiffres :

- Mise en œuvre d'un appel à projet « Insertion » 2020-2021 proposant une offre d'insertion centrée sur la levée des freins sociaux et l'accès à l'emploi des allocataires du RSA / **2050 places réservées** ;
- Renforcement de l'accompagnement conjoint de demandeurs d'emploi avec Pôle emploi / **1.198 personnes accompagnées** en 2020, **50% de taux de sortie positive**, **60 professionnels dédiés** au sein du Département et Pôle emploi ;
- Déploiement de la Semaine Réussir Sans Attendre sur l'ensemble du Département en partenariat avec Pôle Emploi / **1.992 allocataires du RSA ayant participé à des entretiens de recrutement** sur les deux édition de 2021 ;
- Signature d'une convention de partenariat avec la Région relative à l'accès la formation des allocataires du RSA / **1704 allocataires du RSA entrés en formation en 2020**, soit **+ 65% par rapport à 2018** ;
- Engagement en faveur du déploiement de contrats aidés dans le secteur marchand et non marchand en direction des allocataires du RSA / **370 contrats aidés signés en 2021 contre 160 en 2020** ;
- Mise en place d'un marché référent de parcours délégant l'accompagnement d'allocataires du RSA à des associations locales / **4.096 personnes accompagnées sur la première année d'exercice**, **taux de sorties positive de 46,5%** sur 853 sorties ;
- Soutien en faveur de l'accompagnement et de l'encadrement au sein des Ateliers chantiers d'insertion (ACI) / **62 ACI soutenus, 1.499 personnes accompagnées**, **59% d'allocataires du RSA** dont **49% de sorties positives** et **48% de mise en formation** ;
- Déploiement d'une action en direction des jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET) / **4 professionnels recrutés** ;
- Gestion de l' « Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » de la programmation 2014-2020 du FSE / **179 projets financés, plus de 15,5 M€ de subventions accordées** ;
- Amélioration continue du process d'orientation des allocataires du RSA / **+10% de taux de contractualisation** (69% en 2020), -**10 jours entre l'entrée dans le dispositif et l'orientation**, -**34 jours entre l'orientation et la contractualisation**, par rapport à 2019.

4.2 | Méthodologie d'élaboration du Plan départemental d'insertion

L'élaboration d'un Pacte territorial d'insertion (PTI) et d'un Programme départemental d'insertion (PDI) est un moment privilégié pour ouvrir le dialogue, croiser les regards, afin de se doter d'une vision commune et engager une dynamique collective.

Différents temps d'échange ont ainsi été organisés entre juin et octobre 2021. Les professionnels du Département tout comme ses partenaires ont ainsi contribué à alimenter la réflexion menant à l'élaboration de ce document :

- A l'échelle départementale, au travers :
    - L'organisation d'un temps de concertation le 23 septembre 2021 avec les partenaires institutionnels et les partenaires ayant un rayonnement départemental (acteurs institutionnels, acteurs du service public pour l'emploi, représentant du monde économique, têtes de réseau associatives, associations caritatives, Etablissements publics de coopération intercommunale) ;
    - Le lancement d'un appel à contribution ouvert du 1er septembre au 15 octobre 2021.

- A l'échelle des 5 territoires d'action sociale du Département au travers :
    - La mise en place de réunions d'échange entre les professionnels du Département ;
    - L'organisation de temps de concertation avec les partenaires locaux oeuvrant dans l'accompagnement des publics aux côtés du Département.

Le travail de concertation initié dans le cadre de l'élaboration du PTI/PDI 2022-2025 doit pouvoir se poursuivre. Instaurer un processus de concertation permanent, faire vivre et développer les partenariats essentiels à sa mise en œuvre, tant à l'échelle départementale que territoriale, est l'enjeu central de ce nouveau PDI/PTI. Le Département souhaite incarner son rôle de chef de file sur le champ de l'insertion en faisant de la coopération entre acteurs un principe directeur.

4.3 | Déclinaison opérationnelle du PDI 2022-2025

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion	Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale	Axe 3 Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles	Axe 4 Renforcer les coopérations entre acteurs
Fiche 1-1 : Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnements	**Fiche 2-1** : Renforcer l'offre d'insertion en matière de mobilité	**Fiche 3-1** : Favoriser l'implication des bénéficiaires	**Fiche 4-1** : Favoriser la diffusion d'une culture commune
Fiche 1-2 : Renforcer l'accompagnement des jeunes	**Fiche 2-2** : Faciliter l'accès aux modes de garde	**Fiche 3-2** : Encourager le "aller vers" et les logiques de proximité	**Fiche 4-2** : Animer une stratégie d'insertion partagée et effective
Fiche 1-3 : Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	**Fiche 2-3** : Accompagner la dématérialisation des démarches administratives	**Fiche 3-3** : Favoriser l'innovation sociale	
Fiche 1-4 : Développer le lien aux entreprises	**Fiche 2-4** : Favoriser la prévention et l'accès aux soins	**Fiches 3-4** : Explorer de nouvelles solutions numériques	
Fiche 1-5 : Faciliter l'accès à la qualification des personnes éloignées de l'emploi	**Fiche 2-5** : Lutter contre la précarité financière		
Fiche 1-6 : Soutenir l'IAE dans sa mission économique et sociale	**Fiche 2-6** : Faire du logement un levier d'insertion		
Fiche 1-7 : Favoriser le recours aux clauses d'insertion par l'activité économique			

Axe 1

Faire de l’accès à l’emploi le premier moteur de l’insertion

4.5 | Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-1 Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnements

Action 1-1-1	Accélérer la mise en accompagnement des allocataires du RSA
Action 1-1-2	Poursuivre la montée en charge de l'accompagnement conjoint de demandeurs d'emploi avec Pôle emploi
Action 1-1-3	Développer de nouvelles méthodes d'accompagnement des allocataires du RSA
Action 1-1-4	Proposer des accompagnements dédiés pour des typologies de public spécifiques

Fiche 1-2 Renforcer l'accompagnement des jeunes

Action 1-2-1	Poursuivre l'engagement du Département en faveur des jeunes
Action 1-2-2	Proposer une approche globale de l'insertion des jeunes

Fiche 1-3 Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Action 1-3-1	Renforcer les liens avec la MDPH
Action 1-3-2	Assurer la montée en compétence des professionnels de l'accompagnement du Département
Action 1-3-3	Développer l'offre d'insertion en direction des personnes en situation de handicap
Action 1-3-4	Favoriser l'implication des entreprises

Fiche 1-4 Développer le lien aux entreprises

Action 1-4-1	Favoriser l'engagement des entreprises au profit de l'insertion des publics éloignés de l'emploi
Action 1-4-2	Démultiplier les initiatives pour favoriser la mise en relation avec le monde de l'entreprise
Action 1-4-3	Favoriser l'accès des allocataires du RSA aux métiers en tension ou porteurs d'emplois
Action 1-4-4	Accompagner le développement de chargés de relations entreprises
Action 1-4-5	Faire des grands chantiers des leviers d'insertion

Fiche 1-5 Faciliter l'accès à la qualification des publics éloignés de l'emploi

Action 1-5-1	Favoriser l'entrée en formation des allocataires du RSA pour renforcer leur employabilité
Action 1-5-2	Ajuster les parcours de formation aux besoins réels des entreprises
Action 1-5-3	Développer les partenariats avec les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
Action 1-5-4	Améliorer la traçabilité des parcours de formation
Action 1-5-5	Promouvoir les contrats aidés

Fiche 1-6 Soutenir l'IAE dans sa mission d'utilité économique et sociale

Action 1-6-1	Consolider l'offre existante en matière d'IAE et accompagner son développement
Action 1-6-2	Préparer l'entrée des publics en ACI
Action 1-6-3	Favoriser le déploiement de projets touchant des publics traditionnellement peu ciblés par l'IAE
Action 1-6-4	Impulser le développement d'actions collectives contribuant à la levée des freins sociaux au sein des SIAE
Action 1-6-5	Encourager la montée en compétence des salariés en insertion
Action 1-6-6	Renforcer le lien entre les SIAE et les entreprises

Fiche 1-7 Amplifier le recours aux clauses d'insertion par l'activité économique

Action 1-7-1	Poursuivre le développement des clauses dans les marchés du Département
Action 1-7-2	Développer les clauses sur le territoire départemental
Action 1-7-3	Consolider le réseau des acteurs agissant dans le cadre des clauses sociales
Action 1-7-4	Apporter une expertise dans la mise en œuvre des clauses au sein des marchés du Canal Seine Nord Europe
Action 1-7-5	Améliorer le sourcing du public

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-1 Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnement

Situation de départ

Les allocataires du RSA sont orientés vers différentes modalités d'accompagnement en fonction de l'évaluation qui est faite de leur situation. La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) distingue deux types d'orientation. L'orientation sociale si l'allocataire du RSA rencontre des difficultés (logement, santé…) faisant temporairement obstacle à une démarche de recherche d'emploi. L'orientation professionnelle lorsque l'allocataire du RSA est en capacité de travailler. Il est alors orienté vers Pôle Emploi. Dans la Somme, les allocataires du RSA en orientation sociale sont accompagnés par les services du Département ainsi que par des associations retenues dans le cadre d'un marché public, les services du Département accompagnant les personnes rencontrant les difficultés sociales les plus lourdes, et de fait, les plus éloignées de l'emploi.

De façon complémentaire, l'accompagnement conjoint par Pôle emploi et le Département de demandeurs d'emplois (dont 80% d'allocataires du RSA) rencontrant des difficultés sociales s'est fortement développé ces dernières années, eu égard aux résultats satisfaisants observés, faisant certainement du Département de la Somme l'un des Départements ayant le plus investi dans ce dispositif avec une trentaine de professionnels dédiés.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a fait de la réduction des délais d'orientation et de contractualisation un enjeu majeur pour favoriser la mise en dynamique des personnes, accélérer les parcours d'insertion, et éviter que les personnes s'installent dans la précarité.

La diversité des situations et des profils, comme l'évolution de l'environnement, implique de renouveler régulièrement les pratiques professionnelles centrées sur le retour à l'activité, en faisant par exemple la promotion de nouvelles approches telles que le coaching ou encore la reconnaissance des soft skills.

Des publics spécifiques ont des besoins particuliers et nécessitent une expertise spécialisée. Le Département propose notamment des accompagnements adaptés aux allocataires du RSA travailleurs indépendants ou encore exploitants agricoles.

Situation d'arrivée souhaitée

L'amélioration des process d'instruction et d'orientation permet d'accélérer la mise en accompagnement des allocataires du RSA. La meilleure lisibilité de l'offre d'insertion, tout comme la possibilité donnée aux personnes de se positionner elles-mêmes sur les actions proposées, facilitent la mise en œuvre des parcours. Cela a d'autant plus d'effets sur les nouveaux entrants dans le dispositif. La durée moyenne de présence dans le dispositif diminue. La diversité des modalités d'accompagnement ainsi que le ciblage renforcé des publics permet de mieux répondre à la diversité des situations et des profils.

Lien avec les autres politiques publiques

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Action 1-1-1

Accélérer et la mise en accompagnement des allocataires du RSA

- **Priorité donnée aux nouveaux entrants** et aux allocataires du RSA présents dans le dispositif depuis moins de 6 mois
- **Sécurisation du dispositif d'instruction** au travers **l'accompagnement à la téléprocédure** des allocataires du RSA via les conseillers numériques et l'**appui des CCAS**
- Logique d'**amélioration continue du process d'orientation** des allocataires du RSA. Mise en place de nouvelles modalités si nécessaires.
- Déploiement de nouvelles modalités et de nouveaux outils de **communications sur le droit au RSA et l'offre d'insertion**
- Modernisation des **outils de suivi de parcours et de prise de rendez-vous**
- Mise en place d'outils favorisant l'**auto positionnement des publics**

Public cible *: allocataires du RSA /* ***Partenaires*** *: CAF, MSA, CCAS, Pôle Emploi, associations délégataires de la référence RSA, PLIE… /* ***Indicateurs*** *: réduction des délais entre l'instruction et l'orientation, délais et taux de contractualisation, taux de sortie à 6 mois*

Action 1-1-2

Poursuivre la montée en charge de l'accompagnement conjoint de demandeurs d'emploi rencontrant avec Pôle emploi

- Mise en place de **séminaires communs avec Pôle Emploi** afin de favoriser la convergence des pratiques entre les professionnels du Département et Pôle Emploi et améliorer l'efficacité du dispositif
- Création d'**outils de pilotage communs et partagés**
- **Décloisonnement des lieux accueils**

Public cible *: Demandeurs d'emploi présentant au moins un frein social (80% d'allocataires du RSA), professionnels /* ***Partenaires*** *: Pôle Emploi, associations délégataires de la référence RSA… /* ***Indicateurs*** *: délais de mise en accompagnement, nbr de personnes accompagnées, taux de sortie positive*

Action 1-1-3

Développer de nouvelles méthodes d'accompagnement des allocataires du RSA

- Généralisation du **coaching** dans le cadre de l'accompagnement des allocataires du RSA
- Expérimentation autour de l'**accompagnement au maintien dans l'emploi**
- Exploration de **solutions en matière de parrainage ou de tutorat** (d'insertion, d'intégration, de développement...)
- **Accompagnement des professionnels** sur les nouvelles techniques d'accompagnement : empowerment, activation du développement vocationnel et personnel, entretiens motivationnels, reconnaissance et valorisation des "soft skills" (compétences douces)...

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET, professionnels /* ***Partenaires*** *: opérateurs spécialisés /* ***Indicateurs*** *: nbr d'initiatives engagées, nbr de personnes accompagnées, taux de sortie positive, nbr de professionnels formés*

Action 1-1-4

Proposer des accompagnements spécialisés pour des typologies de public spécifiques

- Maintien, développement ou création d'**actions dédiées à** des publics spécifiques : travailleurs indépendants, jeunes, femmes isolées, personne en situation de handicap, allocataires du RSA de plus de 60 ans, gens du voyage…
- Renforcement des actions en direction des allocataires du RSA **travailleurs indépendants** et réflexion autour de la mise en place d'une EITI. Campagne de communication destinée aux travailleurs indépendants pour les accompagner à la complétude de leurs dossiers en lien avec la CAF
- Maintien des actions en direction des **allocataires du RSA exploitants agricoles**
- Montée en puissance des actions en direction des **jeunes** et renforcement de l'offre d'accompagnement en direction des **personnes en situation de handicap**

Public cible *: Travailleurs indépendants, jeunes, femmes isolées, personne en situation de handicap, personnes de plus de 60 ans, gens du voyage /* ***Partenaires*** *: Opérateurs spécialisés, CAF / Indicateurs : spécifiques en fonction des publics*

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche n° 1-2 Renforcer l'accompagnement des jeunes

Situation de départ

La dégradation du marché de l'emploi a tout particulièrement touché les jeunes, impacté leur entrée dans un emploi durable, et participé à leur précarisation. La crise sanitaire y a ajouté une fragilisation psychologique préoccupante. L'insertion des jeunes fait actuellement l'objet de toutes les attentions. Du Plan « 1 jeune 1 solution » au Contrat d'engagement jeune en passant par la mobilisation des solutions de réponse via la voie de l'alternance et de l'apprentissage, de nombreuses politiques sont mises en œuvre afin de favoriser leur insertion. Les quatre missions locales du département sont en première ligne pour accompagner les jeunes vers l'emploi et la formation.

Au regard des compétences du Département, une attention et une vigilance particulières sont portées aux jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Des référents insertion « jeune » sont présents en territoire afin d'organiser et sécuriser leur sortie du dispositif. La coopération en temps réel entre les professionnels agissant dans le champ de l'ASE et de l'insertion est indispensable afin d'éviter les ruptures de parcours. Le Département a également déployé des référents « NEET » en charge de l'accompagnement de jeunes de 16 à 30 ans « ni en étude, ni en emploi, ni en formation ». La capacité à repérer et mobiliser ces jeunes dits « invisibles » est centrale pour la réussite de la démarche. Elle implique de nouer des partenariats étroits et élargis à un grand nombre d'acteurs tant pour la captation des jeunes que pour leur accompagnement vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage.

La démultiplication des initiatives en direction des jeunes rend d'autant plus nécessaire le travail de coordination entre les acteurs agissant dans leur intérêt. Le respect de la récente obligation de formation des 16-18 ans, nécessite elle aussi des interventions croisées entre l'Education nationale, les missions locales et le Département.

La spécificité de ce public oblige à revisiter les méthodes d'accompagnement et de suivi afin de stabiliser et renforcer leur portée, et de prendre en considération l'ensemble des freins auxquels ils sont confrontés au premier rang desquels la mobilité et le logement.

Situation d'arrivée souhaitée

Le Département développe son action en faveur des jeunes. Le renforcement de la coordination entre les professionnels intervenant dans le champ de l'ASE et de l'insertion contribue à rendre les « sorties sèches » marginales et permet de construire des parcours sur la durée. Au-delà des jeunes sortant de l'ASE qui constituent son public cible, le Département agit en direction de l'ensemble des jeunes en risque de précarisation dans une logique de prévention. L'ensemble des actions d'insertion déployées par le Département est ouvert aux jeunes sortant de l'ASE comme aux jeunes qualifiés d'invisibles. Des équipes spécialisées proposent des accompagnements adaptés à ce public. Le Département articule son action en lien avec les principaux acteurs intervenant en faveur de ces publics, et particulièrement les missions locales. Grâce à un réseau de partenaires étendu, notamment aux acteurs de la prévention spécialisée, le repérage et la prise en charge des jeunes est plus rapide et efficace. Les liens renforcés avec les centres de formation et les entreprises fluidifient les parcours vers la formation et l'emploi au travers d'actions de découverte des métiers, et donc d'adhésion à un projet choisi et non subi qui tienne compte des appétences voire des talents des jeunes favorisant la sécurisation des parcours.

Lien avec les autres politiques publiques

- Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Programme national pour l'insertion et l'emploi des jeunes (IEJ)

Action 1-2-1

Poursuivre l'engagement du Département en faveur des jeunes invisibles

- Poursuite de l'**action dédiée aux NEET**
- Renforcement du **repérage des publics invisibles** au travers notamment un partenariat renforcé avec la **prévention spécialisée**
- Organisation d'**actions collectives spécifiques** à ces publics
- **Organisation de l'information** relative à l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion existants
- Développement de **partenariat avec les acteurs de la formation et de l'apprentissage**
- **Ouverture de l'ensemble des actions d'insertion** aux jeunes NEET
- **Meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués**

Public cible *: Jeunes NEET, Jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: Missions locales, Pôle emploi, acteurs de la prévention spécialisée, centres de formation, entreprises /* ***Indicateurs*** *: nbr de jeunes accompagnés, nbr de jeunes repérées, nbr de sortie vers l'emploi, la formation, l'apprentissage*

Action 1-2-2

Proposer une approche globale en matière d'insertion

- **Expérimentation d'un accompagnement global 16-25 ans**
- Travail autour de la levée de l'**ensemble des freins périphériques** à l'insertion et à l'emploi des jeunes, notamment l'accès à des solutions de mobilité (permis de conduire…)
- Priorités données à l'accès au **logement** (dispositifs, formalités, droits et obligations, aides existantes...), à la **mobilité** et aux **droits**

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET /* ***Partenaires*** *: Missions locales, Education nationale, bailleurs, Action Logement, acteurs de la mobilité… /* ***Indicateurs*** *: Nbr d'actions spécifiques mises en place, nbr de jeunes accompagnées sur les problématiques liées au logement, la mobilité et l'accès aux droits*

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-3 Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Situation de départ

En décembre 2020, le département de la Somme comptait plus de 1.900 allocataires du RSA reconnus travailleurs handicapés dont, 1.187 soumis aux droits et devoirs devant bénéficier d'un accompagnement, et 590 inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi.

Ces personnes présentent des profils très hétérogènes qu'il faut pouvoir diagnostiquer afin de proposer un accompagnement adapté à leurs besoins. L'expertise de Cap Emploi n'est accessible qu'aux demandeurs d'emploi. Les professionnels de l'insertion ne disposent quant à eux que d'une expertise limitée pour accompagner ce type de public.

Les professionnels insistent également sur le nombre important de personnes présentant ou faisant état de problématiques physiques ou psychiques handicapantes pour lesquelles une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) ou l'accès à une allocation aux adultes handicapés (AAH) pourraient se justifier, sans pour autant être en mesure de poser une réelle évaluation.

Des compétences spécifiques sont nécessaires pour évaluer les aptitudes à l'emploi de ces personnes au-delà des problématiques exprimées. Ils peuvent également se retrouver en difficulté dans l'instruction du dossier inhérent à une demande de RQTH. La Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) doit quant à elle faire face à un grand nombre de dossiers incomplets ou mal renseignés rendant complexe et longue l'instruction des demandes.

Parallèlement, la capacité des entreprises à s'engager dans l'accueil de personnes en situation de handicap constitue une condition importante de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Situation d'arrivée souhaitée

Le partenariat renforcé avec la MDPH permet d'améliorer l'identification, l'évaluation, la prise en charge et le suivi des allocataires du RSA reconnus travailleurs handicapés. Ce partenariat contribue également à rapprocher et coordonner le monde du handicap et de l'insertion, et participe à la montée en compétence des professionnels. L'articulation avec Pôle Emploi et Cap emploi est facilitée. Un accompagnement adapté est proposé aux allocataires du RSA reconnus travailleurs handicapés afin de favoriser leur insertion professionnelle et leur accès à l'emploi. Des dispositifs comme l' « emploi accompagné » sont privilégiés pour faciliter et sécuriser leur entrée et leur maintien dans l'emploi. L'accès à une expertise spécialisée permet également de mieux évaluer la situation des personnes faisant état de problématiques physiques ou psychiques handicapantes et d'orienter les accompagnements de manière pertinente et appropriée. Les personnes sont accompagnées vers l'accès au droit (RQTH, AAH) et sont soutenues dans leurs démarches administratives ce qui facilite le travail d'instruction. Elles sont également accompagnées dans la définition d'un nouveau projet professionnel sur la base notamment de leurs aptitudes physiques à l'emploi. Les entreprises s'engagent plus volontairement dans l'accueil de personnes en situation de handicap au-delà des obligations légales. Cela se traduit notamment par le développement du label «entreprise handi accueillante » sur le territoire.

Lien avec les autres politiques publiques

- Schéma départemental de l'autonomie 2018 -2022
- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Action 1-3-1

Renforcer les liens avec la MDPH

- **Ciblage du public** afin d'appréhender ses caractéristiques et ses besoins
- Participation des équipes insertion à l'**équipe pluridisciplinaire MDPH spécialisée** et identification des opérateurs de terrain pouvant proposer une offre et une réponse adaptée.
- Déploiement du **process d'action partenariale** déjà engagé entre la MDPH et le Département sur l'ensemble des allocataires du RSA en s'appuyant sur une convention d'échanges de données entre MDPH et CD sécurisée.
- Travail en **coordination entre les équipes insertion des territoires et la MDPH** sur le volet évaluation pour proposer un accompagnement adapté (via le droit commun ou des actions spécifiques) aux publics et travailler en prévention
- Élaboration d'**outils** (trame d'évaluation des situations, vade-mecum, fiches de liaison, glossaire) et de **procédures** (organisation de la participation des référents aux équipes pluridisciplinaire de la MDPH, circuit de transmission, de décision...)

Public cible : Allocataires du RSA ayant une RQTH, professionnels / **Partenaires** : MDPH, Cap emploi… / **Indicateurs** : nbr de questionnaires passés, nbr de situations étudiées en EP, taux de sorties positives, mise en place d'outils partagés

Action 1-3-2

Assurer la montée en compétence des professionnels de l'accompagnement du Département

- Identification d'un **référent insertion handicap** sur chaque territoire d'action sociale
- Définition et mise en œuvre de **formations spécialisées** à destination des professionnels

***Public cible** : professionnels / **Partenaires** : MDPH / **Indicateurs** :* nbr de professionnels formés

Action 1-3-3

Développer l'offre d'insertion en direction des personnes en situation de handicap

- **Déploiement d'une offre d'accompagnement spécifique** en direction des allocataires du RSA ayant une RQTH
- **Exploration d'une offre spécifique en direction des personnes présentant des situations physiques ou psychiques** handicapantes centrée sur la réalisation d'un diagnostic, la formulation de préconisations en terme d'accompagnement, voir l'ébauche d'un projet professionnel le cas échéant
- Mise en place d'actions favorisant et sécurisant **l'entrée et le maintien dans l'emploi**
- **Adaptation des actions d'insertion** aux allocataires du RSA ayant une RQTH (actions de coaching...)
- Travail sur les **aptitudes physiques à l'emploi** pour permettre l'accès à un emploi adapté à la situation physique et/ou psychologique de la personne

***Public cible** : Allocataires du RSA ayant une RQTH, allocataires du RSA présentant des situations physiques et psychiques handicapantes / **Partenaires** : MDPH, Cap emploi, associations intervenants dans le champ du handicap / **Indicateurs** : nbr de personnes d'allocataires du RSA accompagnés, taux de sorties positives*

Action 1-3-4

Favoriser l'implication des entreprises

- Accompagnement des entreprises vers la **labellisation « entreprise handi accueillante »**
- Participation aux actions concourant à changer le regard sur le handicap

***Public cible** : Entreprises / **Partenaires** : Consulaires, MDPH, Cap emploi / **Indicateurs** : nbr d'entreprises engagées*

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-4 Développer le lien aux entreprises

Situation de départ

L'accès à l'emploi ne peut être efficace que s'il est travaillé en amont en concertation avec les entreprises. En ce sens, les entreprises constituent un maillon essentiel de la politique d'insertion menée par le Département. Si des relations existent sur le terrain, aucun partenariat structuré permettant de rapprocher le secteur de l'insertion et de l'entreprise n'est formalisé entre le Département et les représentants du monde économique.

Au travers le développement de la Semaine Réussir Sans Attendre, le Département a renforcé son partenariat avec Pôle Emploi et fait évoluer ses pratiques en s'engageant plus ouvertement dans des opérations de recrutement. Mais les relations avec le monde de l'entreprise doivent être plus étroites afin de comprendre ses réels besoins et mettre en place des actions pertinentes et adaptées, d'autant que les recruteurs peuvent avoir un à priori stigmatisant quant aux publics en insertion, les considérant comme difficilement employables.

Les entreprises font état d'importantes difficultés de sourcing sur certains secteurs en tension. Le champ notamment de l'autonomie ou du travail saisonnier offrent des perspectives d'emploi et des opportunités d'insertion pour les personnes qui en sont éloignées, au premier rang desquels les allocataires du RSA. Dans le cadre de la stratégie pauvreté, des actions spécifiques proposant des parcours complets permettant d'accéder à ces emplois ont été mises en œuvre. Elles constituent des expériences sur lesquelles le Département peut capitaliser pour renforcer son intervention en la matière.

Si le monde de l'entreprise peut porter un regard faussé sur les publics en insertion, ces derniers peuvent également avoir une représentation du monde du travail et des métiers qui n'est pas le reflet de la réalité. Un grand chantier comme celui du Canal Seine Nord Europe a fait de l'insertion un axe stratégique et constitue un vivier privilégié pour faire face aux besoins en main d'œuvre.

Situation d'arrivée souhaitée

Les conventions passées avec les représentants du monde économique ont largement contribué au rapprochement des acteurs de l'insertion et du monde de l'entreprise. Celles-ci s'engagent en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Elles leur ouvrent leurs portes de façon volontaire ce qui facilite les visites d'entreprises, la découverte des métiers ainsi que les immersions professionnelles. Cela participe à changer le regard tant des entreprises que des personnes en insertion et des professionnels de l'accompagnement. Au-delà des schémas classiques, elles s'engagent également plus fortement dans les logiques de parrainage, les ateliers de techniques de recherche d'emploi, et même dans des dispositifs de mécénat local de soutien à des projets d'insertion. A côté de la montée en puissance des Semaines Réussir Sans Attendre, le Département se mobilise sur des opérations de recrutement de façon constante. Le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi sur cet aspect, ainsi que l'organisation et la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion à l'échelle des territoires, à l'instar de ce qui a été initié avec le « hub mobilité », constituent des facteurs dynamisants. Des actions multi partenariales se développent afin de faciliter l'accès des publics en insertion aux métiers en tension et porteurs d'emploi, ce qui contribue à desserrer les problématiques de recrutement des entreprises. Sur certains secteurs à forte dimension sociétale comme celui de l'autonomie, cela permet également d'améliorer la qualité du service offert à la population. Le déploiement de fonctions de chargé de relation entreprises parmi les acteurs agissant sur le champ de l'insertion participe à accélérer le mouvement. La capacité des acteurs de l'emploi et de l'insertion à fournir de la main d'œuvre notamment dans le cadre du chantier du Canal Seine Nord Europe témoigne des progrès réalisés.

Lien avec les autres politiques publiques

- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Plan de réduction des tensions de recrutement

Action 1-4-1

Favoriser l'engagement des entreprises au profit de l'insertion des publics éloignés de l'emploi

- Développement de **conventions de partenariat** avec les représentants du monde économique pour favoriser la mobilisation des entreprises
- Implication des entreprises pour développer les **opérations de recrutement**, les **visites d'entreprises** et les **immersions professionnelles**, participer à des **ateliers de Techniques de recherche d'emploi** et des simulations d'entretiens d'embauche
- Engagement des entreprises dans les dispositifs de **parrainage professionnel** et dans le **mécénat local** au profit des projets d'insertion (Break Poverty)

Public cible : Entreprises / **Partenaires** : Réseaux consulaires, fédérations professionnelles, entreprises

Action 1-4-2

Démultiplier les initiatives pour favoriser la mise en relation avec le monde de l'entreprise

- Généralisation des **visites d'entreprises** pour favoriser la découverte des métiers
- Organisation de **job dating** par secteur d'activité et/ou par métiers en fonction des besoins.
- Poursuite et développement des **Semaines Réussir Sans Attendre**
- Mobilisation de la possibilité donnée aux professionnels du Département et ses partenaires dans le cadre de la référence RSA de mettre en place des **PMSMP (immersions en entreprises)**
- Expérimentation autour de **nouvelles méthodes de recrutement** (méthode IOD, emploi accompagné…)
- Travail pour changer les représentations **concernant les métiers dits** « masculins » ou « féminins »

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Pôle emploi, Missions locales, entreprises, acteurs de l'insertion agissant, SIAE / **Indicateurs** : nbr d'actions réalisées (visites d'entreprises, job dating…), fréquentation des Semaines réussir sans attendre et sorties positives, nbr de PMSMP*

Action 1-4-3

Favoriser l'accès des allocataires du RSA aux métiers en tension ou porteurs d'emplois

- Appui sur l'enquête Besoin en main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi et les contrats de branches adoptés par la Région pour identifier les métiers en tension et mettre en place des plans d'action (métiers de l'autonomie, emplois saisonniers...)
- Travail avec Pôle Emploi pour organiser des **opérations de recrutements** en lien avec les employeurs
- Essaimage de **modalités d'action collective** telles que mises en place dans le cadre du "hub mobilité" en lien avec la Région
- Développement d'**actions permettant de construire des parcours complets sur des secteurs d'activité** (découvertes des métiers, évaluation des compétences, immersion en entreprise, formation, mise en relation avec les employeurs)
- Opportunité d'étendre la **"neutralité des ressources"** au-delà du travail saisonnier
- Identification des aidants familiaux allocataires du RSA pour les transformer en projet professionnel (aidant familial salarié via le CESU)
- Mise en place de **facilités d'hébergement** pour les travailleurs saisonniers et exploration de nouveaux modes d'hébergement (tiny house…) en lien avec les EPCI et les communes

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires** : Pôle emploi, Missions locales, entreprises, acteurs de l'insertion agissant, SIAE, EPCI… / **Indicateurs** :* nbr d'opérations de recrutement, nbr de personnes formées, nbr de personnes recrutées, nbr de secteurs d'activité ciblés

Action 1-4-4

Accompagner le développement de chargés de relations entreprises

- Développement d'une fonction de "chargée de relation entreprise" en interne du Département
- Soutien aux postes de **chargés de relation entreprise** au sein des PLIE et des SIAE dans le cadre du FSE

***Public cible** : PLIE, SIAE / **Indicateurs** :* nbr de chargés de relations entreprises déployés, nbr d'immersions et de recrutement

Action 1-4-5

Faire des grands chantiers des leviers d'insertion

- Mise en œuvre du **plan d'action 2021/2023** dans le cadre du projet de Canal Seine Nord Europe. Mobilisation sur le volet insertion comme sur le volet emploi du chantier
- **Identification des grands chantiers** porteurs d'emploi déployés sur le Département de la Somme : Cap Hornu...

***Public cible** : Public en insertion, professionnels / **Partenaires** :* SCSNE, Pôle Emploi, Missions locales, entreprises / ***Indicateurs** :* nbr de personnes repérées, nbr de personnes formées, nbr de personnes recrutées

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-5 Faciliter l'accès à la qualification des publics éloignés de l'emploi

Situation de départ

Alors que la formation est un élément déterminant pour accéder et se maintenir durablement dans l'emploi, les allocataires du RSA - tout particulièrement - se caractérisent par un faible niveau de qualification. L'offre de formation, tout comme les perspectives qu'elle ouvre, restent peu connues du grand public malgré les outils mis en place. Divers freins (impacts financiers, déplacements...) peuvent entraver l'accès à la formation et être à l'origine de phénomènes de rupture.

Au-delà de l'offre de formation, les contenus et modalités pédagogiques proposés peuvent s'avérer peu adaptés à des publics éloignés de l'emploi. De leur côté, les fédérations professionnelles expriment la nécessité de développer une offre de formation davantage en adéquation avec les besoins réels des entreprises en terme d'opérationnalité afin de faciliter les recrutements.

La diversité de l'offre, la complexité des dispositifs, la multiplicité des acteurs, ainsi que la dispersion de l'information, nécessitent que les professionnels mettent à jour leurs connaissances très régulièrement afin d'être en mesure d'accompagner et d'orienter les publics. Ils manquent par ailleurs d'outils performants pour suivre le parcours de formation des publics accompagnés.

La convention passée entre la Région et le Département sur la période 2017-2021 a été vecteur de progrès et a contribué à améliorer l'accès des allocataires du RSA à l'offre de formation.

Situation d'arrivée souhaitée

Le nombre d'allocataires du RSA ainsi que de jeunes sortant de l'ASE et de jeunes NEET accédant à la qualification progresse d'années en années. Cela a un impact direct sur leur retour à l'emploi tout comme sur le vivier de recrutement des entreprises. L'adaptation des formations aux besoins réels des entreprises a été profitable aux personnes éloignées de l'emploi en resserrant le contenu des formations aux compétences essentielles et en accordant une importance accrue au soft skills (compétences douces / compétences personnelles). Le déploiement des GEIQ contribue également à rapprocher le monde de l'insertion, de la formation et de l'entreprise. Les parcours d'insertion intègre quasi systématiquement un volet formation. Les professionnels disposent d'une information efficace et d'outils de suivi adaptés. Grâce à la dynamisation de l'animation territoriale, ils ont tissé des liens étroits avec les opérateurs de la formation ce qui leur permet d'être en veille quant aux opportunités offertes aux publics qu'ils accompagnent. Le développement de la formation à distance dans des lieux dédiés proposant de la médiation permet de rapprocher la formation des territoires.

Lien avec les autres politiques publiques

- Programme régional de formation
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Plan de réduction des tensions de recrutement

Action 1-5-1

Favoriser l'entrée en formation des allocataires du RSA

- Renouvellement de la **Convention entre le Département et la Région**
- **Travail avec Pôle emploi** pour une mobilisation plus active de l'offre de formation en direction des allocataires du RSA orientés Pôle Emploi
- **Organisation de l'information** en direction des professionnels relative à l'offre de formation, les conditions d'accès, les opportunités en terme d'emploi
- **Renforcement de l'animation territoriale** au niveau des comités techniques portés par la Région afin de faciliter l'interconnaissance entre les professionnels de l'accompagnement, les OF et les employeurs
- Etude quant à l'**opportunité de mettre en place des dispositifs d'incitation** à l'entrée en formation pour les allocataires du RSA (indemnités, bonifications, neutralisation des ressources...)
- Participation à la réflexion menée par la Région autour du déploiement de **tiers lieux formation**
- Développement d'**actions préparatoires** à l'entrée en formation et d'**actions passerelles** entre SIEG et PRF
- **Déploiement des lieux de formation et plateaux techniques au plus près des territoires**, notamment dans le cadre des formations préparant aux métiers du Canal Seine Nord Europe
- Mise en place de **facilités d'hébergement et modes de gardes** (en lien avec les RAM et MAM) près des lieux de formation en lien avec les EPCI

***Public cible** : publics accompagnés (allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET), professionnels de l'accompagnement / **Partenaires** : Région, Pôle Emploi, OF, fédérations professionnelles, employeurs / **Indicateurs** : Nbr de personnes entrées en formation, répartition des prescriptions*

Action 1-5-2

Ajuster les parcours de formation aux besoins réels des entreprises

- **Identification des besoins réels des entreprises** en terme de recrutement
- **Construction de modules de formation "sur mesure"** favorisant l'accès à l'emploi tout en répondant aux enjeux de productivité et de compétitivité des entreprises
- Développement de partenariats avec les OF pour la mise en place de **titres professionnels adaptés aux besoins**

***Public cible** : allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires** : Région, OPCO, entreprises / **Indicateurs** : Nbr de démarches engagées*

Action 1-5-3

Développer les partenariats avec les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

- Accompagnement de l'**implantation de nouveaux GEIQ** sur le Département
- **Renforcement du partenariat** avec les GEIQ existants ou nouvellement implantés
- Organisation des **passerelles entre les SIAE et les GEIQ**
- **Cartographie des entreprises** membres de GEIQ afin d'être en mesure de mieux localiser les besoins

***Public cible** : allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires** : GEIQ, entreprises Etat (DEETS), Région, SIAE / **Indicateurs** :* nbr de personnes suivant un parcours au sein des GEIQ, % de personnes obtenant une qualification, nbr de personnes issues de l'IAE entrant dans un parcours GEIQ

Action 1-5-4

Renforcer la traçabilité des parcours de formation

- **Outillage des professionnels** au travers le déploiement de Ouiform, outil leur donnant la possibilité de prescrire et d'avoir une visibilité quant au parcours de formation
- Mise à disposition de la **liste des sortant de formation** en lien avec la Région afin de faciliter l'organisation des suites de parcours
- Mise en place d'un **suivi post-formation** afin de s'assurer de la cohérence du parcours et de son aboutissement dans l'accès à un emploi correspondant

***Public cible** : publics accompagnés (allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET), professionnels de l'accompagnement / **Partenaires** : Région, Pôle Emploi, OF*

Action 1-5-5

Promouvoir les contrats aidés

- Déploiement par le Département de **CUI-PEC** et de **CUI-CIE** dédiés aux allocataires du RSA
- **Mise en formation** des personnes en contrats aidés
- Développement de l'attractivité des contrats aidés par des **actions spécifiques auprès des employeurs**

***Public cible** : allocataires du RSA professionnels de l'accompagnement / Partenaires : Etat (DEETS), employeurs/ **Indicateurs** : nbr de contrats aidés signés, nbr d'allocataires du RSA ayant suivi une formation sur le durée du contrat, taux de sortie positive à 6 mois,*

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-6 Soutenir l'IAE dans sa mission d'utilité économique et sociale

Situation de départ

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un moyen privilégié pour rapprocher le monde de l'insertion et le monde de l'économie. L'IAE est particulièrement structuré sur le département de la Somme bien qu'elle reste inégalement répartie sur le territoire. Les ACI y sont surreprésentés et les supports d'activité plutôt classiques. Avec près de 50% de sorties positives, cette solution d'insertion fait la preuve de son efficacité. Le Département porte une politique volontaire en la matière. Le Pacte d'ambition pour l'IAE initié par l'Etat en 2019 a redynamisé le secteur au travers la montée en puissance du nombre d'équivalents temps plein (ETP) conventionnés ainsi que le soutien au développement de projets créateurs d'emplois.

L'IAE fait toutefois face a des difficultés de recrutement. Elle peine notamment à recruter des allocataires du RSA. En parallèle, les allocataires du RSA les plus éloignés de l'emploi éprouvent des difficultés à intégrer un ACI et à s'y maintenir. Certains publics sont par ailleurs traditionnellement peu ciblés et particulièrement les femmes du fait des supports d'activité privilégiés en ACI mais aussi des jeunes ou encore des seniors.

Les structures de l'IAE accompagnent des personnes en situation d'insertion qui présentent encore de multiples freins à l'emploi durable (santé, accès au logement, précarité financière, mobilité…) pour la levée desquels ils ne disposent pas nécessairement de l'expertise requise ou du réseau partenarial ressource.

La formation des salariés en insertion est un enjeu majeur pour leur permettre d'accéder à l'emploi ou de poursuivre leur parcours d'insertion. La spécificité de leur statut leur limite toutefois régulièrement l'accès à l'offre de formation de droit commun. Les modalités pédagogiques privilégiées par les organismes formation prévues pour des demandeurs d'emplois ne sont du reste pas adaptées à des personnes qui travaillent même sur un nombre d'heures réduit.

Les structures de l'IAE se sont organisées pour développer leurs relations avec les entreprises. Ce travail reste cependant à poursuivre pour continuer à changer le regard que porte le monde économique sur l'IAE, et surtout, pouvoir généraliser les immersions, faciliter les recrutements, et développer leur activité.

Situation d'arrivée souhaitée

Le Département est en mesure d'accompagner la croissance de l'IAE sur le territoire de façon maîtrisée. Les nouveaux projets qui émergent contribuent à rééquilibrer la présence de l'IAE sur le territoire, à faire monter en gamme et diversifier les supports d'activités. Les liens opérationnels entre les structures de l'IAE et le Département permettent un sourcing performant. La part des allocataires du RSA progresse tout comme les taux de sorties positives. La mise en place d'une action préparatoire à l'entrée en ACI donne la possibilité aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'accéder à cette solution d'insertion. Les nouvelles dispositions nationales ainsi que le déploiement de nouveaux dispositifs drainent de nouveaux publics, et les structures de l'IAE ont su s'adapter en conséquence. En fonction des besoins exprimés, des actions collectives sont mises en œuvre in situ dans les structures ce qui contribue à accélérer la levée des frein sociaux. Le fait que l'IAE accède pleinement à l'offre d'insertion de droit commun renforce la mise en formation des salariés en insertion qui devient quasi systématique. Les relations se sont installées entre l'IAE et le monde économique qui y voit une solution RH sécurisée et efficace.

Lien avec les autres politiques publiques

- Pacte d'ambition pour l'IAE
- Plan d'investissement dans les Compétences pour la formation des salariés de l'IAE
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'emploi
- Programme régional de Formation

Action 1-6-1

Consolider l'offre existante en matière d'IAE et accompagner son développement

- Participation à l'aide au poste des salariés en insertion des ACI dans le cadre de la CAOM avec l'Etat
- **Soutien à l'encadrement et à l'accompagnement socioprofessionnel** dans le cadre de la politique d'insertion du Département et du FSE
- Renforcement de la **dynamique de sourcing et de positionnement** des publics au travers le déploiement de la plateforme inclusion, l'organisation de séminaires dédiés à l'IAE en direction des professionnels, et le développement de visites de SIAE.
- Investigation des domaines pouvant faire l'objet de **marchés réservés** à l'IAE en interne du Département
- **Mise à disposition de l'expertise interne au Département** ou de celle de son réseau de partenaires pour favoriser l'émergence de nouveaux projets, la diversification d'activités ou encore la structuration de filières

***Public cible** : allocataires du RSA SIAE / **Partenaires** : Etat (DEETS), IRIAE, SIAE, Pôle Emploi / **Indicateurs** : Taux de sorties positives, nbr d'allocataires du RSA accompagnés dans le cadre de l'IAE, nbr de personnes accompagnées dans le cadre de marchés réservés, diversification et montée en gamme des supports d'activités*

Action 1-6-2

Préparer l'entrée des publics en ACI

- Lancement d'une action **exploratoire**
- Appui sur le Dispositif premières heures mis en œuvre à titre expérimental

***Public cible** : allocataires du RSA / **Partenaires** : Etat (DEETS), IRIAE, SIAE / **Indicateurs** : nbr de personnes engagées dans l'expérimentation, nbr d'entrées en ACI, nbr de sorties positives à 3 et 6 mois suite à l'expérimentation*

Action 1-6-3

Favoriser le déploiement de projets touchant des publics traditionnellement peu ciblés par l'IAE

- Mise en place d'une **réflexion commune** avec les services de l'Etat, les SIAE et leurs représentants
- Mobilisation des **nouvelles orientations et dispositions nationales** (IAE Jeunes, CDI Inclusion pour les seniors)
- Exploration des **dispositifs en cours de déploiement** à l'échelle nationale (Dispositif premières heures, TAPAJ...)
- Impulsion de **supports d'activités plus adaptés à un public féminin** au sein des ACI

***Public cible** : Public féminin dans le cas des ACI, Jeunes, Seniors, Publics très marginalisés / **Partenaires** : Etat (DEETS), IRIAE, SIAE / **Indicateurs** : Evolution de la typologie des publics au sein des SIAE*

Action 1-6-4

Impulser le développement d'actions collectives à caractère social au sein des SIAE

- Lancement d'une action de prévention sur le thème de l'**inclusion budgétaire**
- Participation à une étude portée par la Fédération des acteurs de la solidarité autour des **besoins des accompagnateurs socioprofessionnels et CIP** intervenant au sein des ACI
- Identification des thématiques et partenariats à cibler prioritairement

***Public cible** : **Salariés en insertion, salariés permanents des SIAE** / **Partenaires** : SIAE, acteurs institutionnel acteurs intervenants dans le champ du social et de la prévention / Indicateurs : nombre de personnes touchées*

Action 1-6-5

Encourager la montée en compétence des salariés en insertion

- Soutien à la **plateforme de professionnalisation** des salariés en insertion portée par l'IRIAE
- **Ouverture du PRF et du SIEG** aux salariés en insertion en lien avec la Région
- Adaptation des modalités pédagogiques des OF
- Mobilisation du **Plan d'investissement dans les compétences de l'Insertion par l'Activité Economique** (PIC IAE)
- Création de passerelles avec les **GEIQ**

***Public cible** : salariés en insertion / Partenaires : IRIAE, Région, Etat (DEETS), SIAE / **Indicateurs** : Nbr de personnes obtenant une qualification dans le cadre de leur parcours au sein d'une SIAE*

Action 1-6-6

Renforcer le lien entre les SIAE et les entreprises

- Soutien au développement et à la mutualisation de postes de **chargés de relation entreprise** au sein des SIAE dans le cadre du FSE
- Développement d'actions favorisant les mises en relation entre SIAE et entreprises
- Accompagnement des dynamiques type SEVE emploi ou encore de "market place"

***Public cible** : **SIAE, entreprises** / Partenaires : Etat (DEETS), SIAE, IRIAE, CREPI, réseaux consulaires, fédérations professionnelles / **Indicateurs** : Nbr d'immersions en entreprises réalisées, évolution de la part des entreprises dans le chiffre d'affaires des ACI*

Axe 1 Faire de l'accès à l'emploi le premier moteur de l'insertion

Fiche 1-7 Renforcer le recours aux clauses d'insertion par l'activité économique

Situation de départ

Le développement des clauses d'insertion participe à rapprocher le monde de l'insertion et le monde de l'entreprise. Le Département a engagé depuis 2011 une démarche volontaire d'achat responsable en vue d'intégrer des clauses dans ses marchés. Une fonction de chargé des clauses sociales a été mise en place à cet effet. Au travers la mise en œuvre des clauses, des parcours d'insertion sont proposés à des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. La majorité des marchés clausés par le Département sont des marchés de travaux, de services et de fournitures, et plus occasionnellement des marchés de prestations intellectuelles. Tous les marchés du Département ne sont toutefois pas systématiquement présentés au chargé des clauses sociales. Plus récemment, le Département a diversifié ses modalités d'intervention en développant des marchés réservés pour les acteurs de l'IAE.

Au-delà du Département, d'autres maîtres d'ouvrage ont généralisé l'intégration de clauses dans les marchés sous l'impulsion notamment de la politique de la ville. A l'échelle départementale, un travail reste toutefois à mener en vue de systématiser l'intégration de clauses dans les marchés des plus importants maîtres d'ouvrages comme les bailleurs ou les collectivités locales. De leur côté, les entreprises ont aujourd'hui bien intégré cette pratique.

La fonction de chargé des clauses sociales ou encore de facilitateur de clause est encore récente. La montée en compétence des personnes occupant cette fonction passe notamment par un travail d'animation. Le sourcing des publics peut encore être amélioré afin de répondre de façon réactive aux besoins des entreprises.

Situation d'arrivée souhaitée

La part des marchés clausés est en augmentation. Les entreprises ont complètement intégré cette pratique et en font un moyen privilégié pour recruter. L'accent est mis sur des parcours longs et des contrats en alternance sont proposés dès que cela est possible avec l'entreprise. La mise en place de nouveaux marchés réservés dédiés aux acteurs de l'insertion par l'activité économique est étudiée. Sous l'impulsion du Département, la pratique des clauses s'est diffusée aux autres maîtres d'ouvrage, au premier rang desquels les bailleurs et les collectivités locales. Ce déploiement peut s'appuyer sur la structuration d'un réseau de spécialistes des clauses (chargé des clauses sociales, facilitateurs…) à l'échelle du département et plus largement à l'échelle de la région. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion se sont organisés pour réaliser le sourcing des publics et répondre efficacement aux besoins des entreprises. Le projet de Canal Seine Nord Europe a agit comme un accélérateur.

Action 1-7-1

Poursuivre le développement des clauses dans les marchés du Département

- **Consolidation du process interne**
- Production d'un **support de communication**
- Organisation d'**actions d'informations** destinées aux Directions internes du Département
- **Planification** des futures clauses en lien avec la programmation des achats

Public cible *: Direction de la commande publique, Directions acheteuses du Département /* ***Indicateurs*** *:* Nbr de services internes rencontrés au cours de l'année, nbr de marchés clausés auprès de nouveaux services acheteurs

Action 1-7-2

Développer les clauses sur le territoire départemental

- Sensibilisation des **satellites** (SDIS, Somme numérique…) et partenaires du Département, et mise en place d'un process
- Lancement d'une réflexion avec les **bailleurs** autour du développement des clauses dans leurs marchés. Opportunité de conditionner la garantie d'emprunt du département à l'obligation pour les bailleurs de clauser leurs marchés
- Promotion du dispositif auprès des **EPCI**. Opportunité de bonifier/conditionner l'aide aux communes à la mise en place de clauses dans leurs marchés
- Mise à disposition du savoir faire du Département aux autres acheteurs publics

Public cible *: Satellites du CD, Partenaires du Département dont les bailleurs, EPCI /* ***Indicateurs*** *: - Evolution du nbr de marchés clausés par les satellites et partenaires du Département*

Action 1-7-3

Consolider le réseau des facilitateurs des clauses sociales

- **Soutien aux postes de facilitateurs** au sein d'autres structures porteuses de marchés publics ou opérateurs via le FSE
- Impulsion d'une **animation départementale**, voire régionale pour favoriser l'échange de pratiques

Public cible *: Facilitateurs /* ***Partenaires*** *: autres structures de porteuses de marchés publics /* ***Indicateurs*** *: -Nbr de facilitateurs sur le département, mise en place de rencontres régulières entre facilitateurs*

Action 1-7-4

Apporter une expertise dans la mise en œuvre des clauses au sein des marchés du Canal Seine Nord Europe

- Réactualisation des cahiers du **Canal Solidaire**
- Participation à l'**analyse des marchés**

Public cible *: SCSNE, autres départements membres de Canal solidaires, entreprises /* ***Partenaires*** *: SIAE, acteurs institutionnel acteurs intervenants dans le champ du social et de la prévention /* ***Indicateurs*** *: Nbr de marchés clausés, nbr d'heures réalisées, nbr de personnes positionnées, taux de sorties positives*

Action 1-7-5

Accélérer le sourcing du public

- **Sensibilisation des professionnels** de l'accompagnement internes et externes aux opportunités offertes par les clauses
- Mise en place d'une **organisation spécifique avec Pôle Emploi**

Public cible *: professionnels / Partenaires : Département, Partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, PLIE, Missions locales, SIAE…) /* ***Indicateurs*** *: Nbr d'allocataires du RSA positionnés*

Axe 2

Lever les freins à l’inclusion sociale

4.6 | Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-1 Renforcer l'offre d'insertion en matière de mobilité

Action 2-1-1	Maintenir et renforcer le soutien aux actions d'accompagnement individuel dédiées à la mobilité
Action 2-1-2	Accompagner le développement de solutions complémentaires en matière d'apprentissage et de transport
Action 2-1-3	Encourager la convergence des politiques publiques et la coordination des acteurs

Fiche 2-2 Faciliter l'accès aux modes de garde

Action 2-2-1	Apporter une information complète relative aux modes de garde
Action 2-2-2	Développer une offre adaptée aux publics en insertion
Action 2-2-3	Accompagner la séparation parent/enfant

Fiche 2-3 Accompagner la dématérialisation des démarches administratives

Action 2-3-1	Accompagner à l'acquisition des savoirs numériques de base
Action 2-3-2	Participer au maillage territorial des lieux d'accueil et de médiation numérique

Fiche 2-4 Favoriser la prévention et l'accès aux soins

Action 2-4-1	Développer les partenariats avec les acteurs de la santé
Action 2-4-2	Maintenir un accompagnement santé spécifique en direction des allocataires du RSA
Action 2-4-3	Déployer une offre d'accompagnement en direction des publics souffrant de troubles psychiques

Fiche 2-5 Lutter contre la précarité financière

Action 2-5-1	Favoriser l'accès aux aides financières comme outils d'accompagnement vers l'emploi
Action 2-5-2	Améliorer la performance des outils de suivi et d'évaluation des MASP et des mesures de surendettement
Action 2-5-3	Poursuivre le soutien du Département aux épiceries solidaires et aux associations caritatives

Fiche 2-6 Faire du logement un levier d'insertion

Action 2-6-1	Décloisonner les approches relevant de l'insertion et du logement
Action 2-6-2	Faciliter l'accès au logement autonome des jeunes majeurs ASE en insertion
Action 2-6-3	Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-1 Renforcer l'offre d'insertion en matière de mobilité

Situation de départ

Le Laboratoire de la mobilité inclusive (LMI) identifie que près d'une personne sur quatre ne peut accéder à une offre de mobilité dans le cadre d'une reprise d'activité du fait de plusieurs facteurs : éloignement des lieux centralisateurs de transports en commun (gares, dessertes de bus, gares routières…) et des liaisons multimodales, cadencements et fréquences inadaptés, revenus insuffisants pour maintenir son moyen de locomotion individuelle en état de circuler ou acheter un moyen de locomotion et être en mesure de le maintenir « en règle ». Ce chiffre atteint une personne sur deux pour les personnes en situation de précarité.

Dans le département de la Somme, la problématique de la mobilité est d'autant plus prégnante que l'éloignement géographique des lieux d'habitation avec les zones d'emploi et de formation s'ajoute aux difficultés d'accès aux services. Ainsi, une frange de la population, souvent la plus en difficulté, se retrouve dans une situation d'isolement, phénomène d'autant plus marqué en milieu rural. Les difficultés individuelles, les capacités cognitives et les appréhensions sont par ailleurs autant de facteurs entravant un parcours vers une mobilité durable et autonome. Les difficultés de compréhension et de gestion du stress s'avèrent également difficiles à surmonter dans le cadre des apprentissages alors que seulement 50% des personnes se présentant au permis de conduire réussissent l'examen.

Le Département soutient en ce sens des actions d'accompagnement individuel à la mobilité dans le cadre de l'offre d'insertion qu'il propose aux allocataires du RSA, ainsi que des projets portés par des structures de l'insertion par l'activité économique concourant également à apporter des solutions aux problématiques de mobilité (garage solidaire…).

Le champ de la mobilité se caractérise par une multiplicité d'acteurs (collectivités locales, opérateurs de transport, associations locales), agissant tant dans le champ des transports que celui des mobilités solidaires, ce qui participe à la dispersion et au cloisonnement des initiatives. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) précise la nécessité de renforcer la coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et la sphère sociale afin d'assurer un accompagnement et un accès à la mobilité pour les personnes rencontrant des fragilités sociales, économiques ou sanitaires.

Situation d'arrivée souhaitée

Une offre d'insertion dédiée à la mobilité - diversifiée, lisible et structurée - est accessible aux personnes en situation de précarité : aides financières, accompagnement à la mobilité, solutions complémentaires d'apprentissage, de transport, d'entretien de véhicules (auto-école solidaire, prêt de véhicule, covoiturage solidaire, location et réparation de vélo, garage solidaire…). A l'offre d'insertion proposée par le Département s'ajoute, de façon complémentaire et coordonnée, celle proposée par l'ensemble des acteurs agissant dans ce domaine (Etat, collectivités locales, service public pour l'emploi, associations locales…). La mise en œuvre de plans d'actions en matière de mobilité solidaire (PAMS) en partenariat avec la Région tel que prévu par la loi LOM, et le déploiement de plateforme mobilité à l'échelle des bassins de mobilité, contribuent à la convergence des politiques publiques, le développement de logiques de guichet unique, ainsi qu'à la coordination des acteurs à l'échelle des territoires.

Lien avec les autres politiques publiques

- Loi d'orientation des mobilités
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Politique régionale en faveur de la mobilité solidaire
- Politiques locales portées par les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

Action 2-1-1

Maintenir et renforcer le soutien aux actions d'accompagnement individuel dédiées à la mobilité

- Renforcement de **l'efficacité des dispositifs d'accompagnement** individuel et **sécurisation des apprentissages**
- Mise en relation des partenaires conventionnés et des **futures plateformes mobilité**
- Association des partenaires conventionnés à l'élaboration des futurs **Plans d'action de mobilité solidaire**
- **Recensement** des aides à la mobilité

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: Associations locales, Etat (DEETS), Pôle Emploi… /* ***Indicateurs*** *: Pourcentage des usagers en situation de mobilité autonome, pourcentage de réussite à l'examen du permis de conduire*

Action 2-1-2

Accompagner le développement de solutions complémentaires en matière d'apprentissage et de transport

- Mobilisation dans le cadre des projets existants ou émergents d'**auto-école solidaire**, **prêt de véhicule**, **covoiturage solidaire**, **location et réparation de vélo**, **garage solidaire**…

Public cible *: Tout public / Partenaires : Etat (DEETS), collectivités locales, SIAE, associations locales…*

Action 2-1-3

Encourager la convergence des politiques publiques et la coordination des acteurs

- **Soutien à la mise en place et à la pérennisation de plateformes mobilité** sur le territoire de la Somme au travers le lancement d'un appel à projet
- **Elaboration et suivi de Plans d'actions de mobilité solidaire (PAMS)** à l'échelle des bassins de mobilité en lien avec la Région

Public cible *: Facilitateurs /* ***Partenaires*** *:* Etat (DEETS), Région, Pôle Emploi, Mission locale, PLIE, AOM, associations locales, SCSNE… */* ***Indicateurs*** *:* - Nbr de plateformes mises en place, taux de couverture du territoire, nbr de PAMS élaborés

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-2 Faciliter l'accès aux modes de garde

Situation de départ

La problématique de la garde d'enfant constitue un obstacle à la reprise d'une activité. De nombreux allocataires du RSA, en particulier les familles monoparentales et tout particulièrement les femmes, rencontrent des difficultés afin de concilier vie professionnelle et vie familiale. Bien souvent, ils sont contraints de donner une priorité à leur vie familiale au regard des coûts et des difficultés d'organisation de la garde d'enfant.

La méconnaissance des modes de garde existants et des aides disponibles, la complexité des modalités de financement, l'inadaptation de l'offre existante aux besoins des publics en insertion, tout comme l'inégale répartition des dispositifs et structures d'accueil sur le territoire, participent à limiter l'accès des modes de garde à ces publics.

A cela s'ajoute, dans certaines situations, des freins psychologiques relatifs à la séparation parent / enfant. La promotion et le développement de solutions de garde constituent un élément déterminant pour permettre l'entrée dans un parcours d'insertion efficace. Le département de la Somme se caractérise par une prédominance des modes de garde individuels. 3.471 assistantes maternelles sont aujourd'hui agréées sur le Département.

Le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), qui consiste à réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi, comme l'expérimentation menée par le Département en vue de labelliser AVIP des assistantes maternelles, ouvrent de nouvelles perspectives.

Situation d'arrivée souhaitée

Les parents en parcours d'insertion accèdent plus facilement à une information complète relative à la garde d'enfant (offre, modalités de financement, reste à charge…), les professionnels étant notamment mieux outillés pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Grâce à l'action coordonnée des acteurs (CAF, Département, Pôle emploi…), ainsi qu'aux démarches engagées autour de labellisation AVIP des structures d'accueil collectif et des assistantes maternelles, l'offre disponible est mieux adaptée aux besoins spécifiques des publics et couvre davantage le territoire. Des modes de gardes alternatifs, tenant compte des horaires atypiques ainsi que des situations d'urgence, se sont également développés. Cela se traduit par une évolution positive du nombre de femmes seules avec enfant entrant en emploi ou en formation.

Lien avec les autres politiques publiques

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2024

Action 2-2-1

Apporter une information complète relative aux modes de garde

- **Outillage** des professionnels
- Exploitation et enrichissement des outils existants, notamment le **répertoire des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** en incluant les lieux d'informations type RAM déployés sur le Département et les aspects financiers (modalités de financement, reste à charge…)

Public cible *: public en insertion, professionnels de l'insertion /* ***Partenaires*** *: Relais d'Assistantes Maternelles (RAM / **Indicateurs** :*

Action 2-2-2

Développer une offre adaptée aux publics en insertion

- Développement et mobilisation des **crèches AVIP**
- Développement de la **labellisation AVIP pour des assistantes maternelles** dans la continuité de l'expérimentation menée sur l'est du Département pour démultiplier l'offre et apporter des réponses aux territoires dépourvus de structures collectives
- Organisation de rencontres entre assistantes maternelles et référents insertion pour accompagner la **professionnalisation des assistantes maternelles** quant à l'accueil des publics en insertion
- Recensement des besoins d'accueils en **horaires atypiques** ou en cas de situation d'urgence et impulsion d'une réflexion sur les réponses à apporter
- Travail avec les services d'aide à domicile

Public cible *: Public en insertion, parents en instance de sépartation /* ***Partenaires*** *: CAF, Pôle Emploi, EAJE, assistantes maternelles, RAM… /* ***Indicateurs*** *: Nbr de places réservées en faveur des publics en insertion, évolution du nombre de places, nbr de sorties positives*

Action 2-2-3

Accompagner la séparation parent/enfant

- Prise en compte de cette problématique **dans le cadre des actions de redynamisation et des actions de coaching** proposées par le Département
- Mobilisation du **dispositif « Accueil Relais Parental »** par les assistantes maternelles
- Expérimentation d'**actions spécifiques**

Public cible *: Parents en parcours d'insertion /* ***Partenaires*** *: RAM, PMI, assistantes maternelles, EAJE, CAF*

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-3 Accompagner la dématérialisation des démarches administratives

Situation de départ

La dématérialisation croissante de la société touche tous les domaines de la vie quotidienne (accès aux droits, recherche d'emploi, suivi de scolarité, lien social, consommation…). Ce phénomène impose une connaissance et une maîtrise minimales des savoirs comme des outils numériques de base.

D'après une étude d'Emmaüs Connect, 40 % des français déclarent ne pas être en capacité de réaliser seul leurs démarches en ligne. 7 % d'entre eux considérés en situation d'exclusion numérique ont besoin d'assistance, et 19% considérés en situation de précarité numérique ont besoin de formation et de médiation numérique. Si la dématérialisation des démarches administratives contribue à leur simplification, elle peut également être l'origine de phénomènes de renoncement aux droits chez les personnes les plus touchés par l'illectronisme. Elle accentue en cela les inégalités en renforçant les situations de précarité et d'exclusion.

Les allocataires du RSA sont particulièrement touchés par l'illectronisme, ce qui les rend moins autonomes dans les démarches qu'ils ont a engagé dans le cadre de leur parcours d'insertion, et peut entraver le travail d'accompagnement réalisé par les professionnels.

Le Département a développé des actions afin de lutter contre la fracture numérique des publics en insertion au premier rang desquels les allocataires du RSA. Un conseiller numérique est déployé sur chaque territoire d'action sociale afin d'accompagner les publics dans leurs démarches en ligne au sein des MDSI.

Situation d'arrivée souhaitée

Les actions proposées aux publics en insertion pour acquérir une connaissance et une maîtrise minimale de l'outil numérique contribuent à lutter efficacement contre l'illectronisme. Ces actions sont centrées sur les usages et conçoivent les apprentissages de façon individualisée en fonction notamment des outils privilégiés par les personnes (smartphone, tablettes numériques…) ce qui limite les problématiques d'accession à l'équipement informatique et les contraintes qui y sont rattachées (installation, mises à jour, ouverture de ligne internet…). Les personnes sont plus autonomes pour effectuer leurs démarches administratives, et de façon plus générale, leurs démarches de la vie quotidienne. A défaut d'être autonomes, elles peuvent s'appuyer sur un réseau de lieux d'accueil et de médiation numérique pour être accompagnées dans leurs démarches en ligne dont font partie les MDSI au travers le déploiement des conseillers numériques.

Lien avec les autres politiques publiques

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Stratégie nationale pour l'inclusion numérique
- Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Somme 2018-2023

Action 2-3-1

Accompagner à l'acquisition des savoirs numériques de base

- **Maintien d'actions spécifiques dédiées** à l'acquisition des savoirs numériques de base dans le cadre de l'appel à projet insertion
- Recentrage des actions sur les **démarches administratives en ligne** et ouverture sur le **suivi de la scolarité**
- Mise en place d'un **diagnostic à l'entrée** dans l'action pour individualiser les apprentissages et les adapter aux usages des personnes
- Soutien à l'**acquisition d'équipements** quand nécessaire
- Sensibilisation sur l'accès au droit et sur les démarches en lignes en direction des jeunes sortants de l'ASE en lien avec la CAF
- Travail partenarial autour de la **convergence des dispositifs** de lutte contre l'illectronisme

Public cible *: Allocataires du RSA, Jeunes sortant de l'ASE, Jeunes NEET /* ***Partenaires*** *: Associations spécialisées dans la lutte contre l'illectronisme, CAF, Centres sociaux, EPCI, CCAS…/* ***Indicateurs*** *: Nbr d'allocataires formés, niveau de progression des allocataires*

Action 2-3-2

Participer au maillage territorial des lieux d'accueil et de médiation numérique

- Déploiement de **conseillers numériques au sein des MDSI**
- Exploration d'une **offre de médiation numérique itinérante** pour les publics les plus isolés sur le territoire (ex : projet "Autonum" porté par Somme Numérique)
- Travail partenarial autour de la création d'un **réseau des lieux d'accueil et de médiation numérique.** Réalisation d'une **cartographie**
- Ouverture vers le réseau des **bibliothèques et médiathèques**
- Développement d'une formation pour devenir **« aidant numérique »**

Public cible *: Public en insertion /* ***Partenaires*** *: SIILAB, Région, EPCI, CCAS, Somme Numérique, réseau des bibliothèques et médiathèques… /* ***Indicateurs*** *: - Nbr de lieux d'accueil et de médiation numérique, fréquentation des lieux d'accueil et de médiation numérique*

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-4 Favoriser la prévention et l'accès aux soins

Situation de départ

Le département de la Somme affiche des indicateurs sanitaires plutôt défavorables. L'inégalité territoriale en matière d'offre de soin ainsi que la désertification médicale accentuent ces difficultés. Les publics en insertion, et tout particulièrement les allocataires du RSA, présentent des problématiques de santé physique et/ou mentale qui constituent un frein majeur à leur insertion. Plus de 40% des Contrats d'engagement réciproque (CER) font ainsi état de problématiques de santé sur le territoire d'Amiens. Ces personnes n'ont parfois qu'une faible connaissance de leurs droits ainsi que de l'offre qui leur est accessible. Elles peuvent également être amenées à renoncer aux soins en raison de problématiques financière ou de mobilité, voire tout simplement de résignation.

Les partenariats entre le champ de l'insertion et de la santé restent insuffisamment développés pour proposer et construire des solutions faces aux problématiques rencontrées par les publics en insertion.

Parmi les allocataires du RSA les plus éloignées de l'emploi, beaucoup cumulent des difficultés sociales, d'insertion professionnelle et des problématiques de troubles psychiques (mal-être, états dépressifs, problèmes d'addictions plus ou moins reconnus…) faisant rarement l'objet d'un suivi spécialisé. Les professionnels se retrouvent très souvent démunis face à ces difficultés. Non spécialistes, ils ne sont pas en mesure de déterminer le degré ou encore le type de problématique médicale repéré, et se heurtent au comportement de déni des personnes et à leurs réticences à aller vers des structures spécialisées. Avec le confinement instauré dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, les professionnels font par ailleurs remonter une augmentation des problématiques psychiques se traduisant par des phénomènes de décompensation et d'isolement. Pour apporter des solutions à ces différents types de problématiques, le Département a fait le choix d'avoir des structures spécialisées dans le champ de la santé parmi celles à qui il délègue la référence RSA, et a lancé une action tournée vers l'accompagnement des allocataires du RSA souffrant de troubles psychiques.

Situation d'arrivée souhaitée

Au travers le développement de partenariats entre les acteurs de la santé et de l'insertion, l'accès aux soins des publics en insertion se retrouve renforcé. Les publics ont acquis des réflexes et connaissances leur permettant d'être davantage acteurs de leur santé et de s'inscrire plus volontairement dans un parcours de soin. Les professionnels de l'insertion sont davantage formés et outillés pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Ils peuvent s'appuyer sur l'expertise de structures spécialisées pour les soutenir dans le cadre de leur travail d'accompagnement, dans le cas notamment des personnes souffrant de troubles psychiques.

Lien avec les autres politiques publiques

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Schéma régional de santé 2018-2023
- Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics de la Somme
- Schéma départemental de l'autonomie de la Somme (2018 – 2022)

Action 2-4-1

Développer les partenariats avec les acteurs de la santé

- Participation à la mise en œuvre du **Schéma régional de santé 2018-2023** autour des enjeux d'accès aux soins des personnes fragiles
- Elaboration d'une **convention de partenariat avec la CPAM**
- Mobilisation du **dispositif Ariane** porté par la CPAM
- Développement d'**actions communes en matière de prévention santé** permettant aux publics d'être acteurs de leur santé
- Mise en place de **permanences d'accès aux soins** sur le territoire notamment au sein des structures d'insertion, et promotion de **dispositifs « d'aller vers »**
- Constitution d'un **réseau d'acteurs mobilisable autour de la thématique santé** pour appuyer et outiller les professionnels de l'insertion

Public cible *: Public en insertion, professionnels de l'accompagnement /* ***Partenaires*** *: CPAM, acteurs de l'insertion et de la santé /* ***Indicateurs*** *: - Nbr d'actions réalisées, nbr de personnes touchées*

Action 2-4-2

Maintenir un accompagnement santé spécifique en direction des allocataires du RSA

- Maintien d'un **lot santé** dans le cadre du marché confiant la référence RSA à des associations délégataires

Public cible *:* Allocataires du RSA */* ***Partenaires*** *:* Associations spécialisées */* ***Indicateurs*** *:* Nbr de personnes accompagnées, nbr de personnes entrant dans un parcours de soin, nbr Sorties positives

Action 2-4-3

Déployer une offre d'accompagnement en direction des publics souffrant de troubles psychiques

- Mise en place d'**accompagnements spécialisés**
- Coopération dans le cadre des Contrats locaux de **santé mentale**

Public cible *: Allocataires du RSA principalement /* ***Partenaires*** *: Associations spécialisées /* ***Indicateurs*** *: Nbr de personnes accompagnées, nbr de personnes entrant dans un parcours de soin, nbr Sorties positives*

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-5 Lutter contre la précarité financière

Situation de départ

Le Département de la Somme se caractérise par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Le contexte sanitaire a par ailleurs plongé une partie de la population du département, en particulier les plus jeunes et une partie des actifs, dans la précarité. Toute situation de précarité financière peut entraver durablement le parcours d'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés. Elle accroît également le risque de rupture sociale (logement, santé, famille…).

La situation du surendettement reste préoccupante dans le département et génère pour nombre de familles, une grande précarité. Si une baisse du nombre de primo dépôt de dossiers en Banque de France est à noter depuis 2018, les situations de re-dépôt tendent toutefois à progresser du fait de l'absence d'amélioration des situations, notamment professionnelles, des usagers, et de l'exigibilité des créances arrivées à échéance.

Afin de lutter contre la précarité financière, le Département agit de différentes façons. Il accorde des aides aux personnes rencontrant des difficultés financières afin de les appuyer dans leur parcours d'insertion, met en place des mesures d'accompagnements budgétaires dans le cadre des mesures administratives de protection des majeurs, soutient le réseau des épiceries solidaires dans leur mission d'accompagnement budgétaire, apporte son concours aux associations caritatives pour leur capacité à proposer une aide d'urgence de premier niveau sur l'ensemble du département, accompagne les familles en situation de surendettement, les situations de contentieux et les cas complexes en complément du travail réalisé par les professionnels, facilite l'accès au micro crédit.

Situation d'arrivée souhaitée

La réorientation des aides accordées a des effets positifs sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA. De la même manière, une aide incitative a été mise en place pour valoriser l'obtention de formations qualifiantes. Le nombre d'allocataires du RSA entrant en formation progresse d'année en année. La mobilisation des aides est soutenue par des outils de communication renouvelés. La mise en place d'une nouvelle stratégie avec les acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre la précarité financière a permis de renforcer le maillage territorial, fluidifier les parcours, et maintenir l'échange d'informations. Ces échanges amènent les usagers concernés à acquérir une autonomisation budgétaire et une responsabilisation accrue.

Action 2-5-1

Favoriser l'accès aux aides financières comme outils d'accompagnement vers l'emploi

- **Adaptation du règlement des aides aux besoins de la population.** Exploration quant à la possibilité de **mutualiser des aides et leur instruction** avec des partenaires et de mettre en place une **aide incitative à l'entrée en formation**
- **Orientation des aides du Département vers le retour à l'emploi** et à la formation sans négliger les urgences notamment alimentaires
- Développement d'**outils de communication** efficaces et adaptés aux publics pour faire connaître les aides
- Organisation de **rencontres inter partenaires** pour informer des aides mises en places par le Département en faveur du retour à l'emploi
- **Veille informationnelle** autour des dispositifs existants afin d'appuyer les professionnels
- **Sensibilisation sur le droit potentiel à la Prime d'Activité** pour améliorer le budget en lien avec la CAF

Public cible *: public éligibles aux aides /* ***Partenaires*** *: CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, missions locales, CCAS, EPCI, Région…*
Indicateurs *: Nbr d'aides accordées, nbr de nouveaux outils de communication créés, nbr d'actions d'information réalisées,*

Action 2-5-2

Améliorer la performance des outils de suivi et d'évaluation des MASP et des mesures de surendettement

- Mise en œuvre de la **dématérialisation** des deux dispositifs
- Optimisation du suivi via l'utilisation d'**outils numériques**
- Mobilisation des **points conseil budget (PCB**)

Public cible *: professionnels*

Action 2-5-3

Poursuivre le soutien du Département aux épiceries solidaires et aux associations caritatives

- Formalisation d'une **nouvelle stratégie** de soutien en faveur des épiceries solidaires
- Soutien aux **actions innovantes** (itinérance, lutte contre le gaspillage…)
- Promotion des partenariats locaux en terme d'approvisionnement auprès des producteurs locaux

Partenaire *: Epiceries solidaires, ANDES*

Axe 2 Lever les freins à l'inclusion sociale

Fiche 2-6 Faire du logement un levier d'insertion

Situation de départ

Bien que complémentaires et participant toutes les deux à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, les politiques d'insertion et de logement du Département sont régis par deux schémas, le Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAHLPD) et le Plan départemental d'insertion (PDI). L'accompagnement des publics sur ces deux thématiques, ainsi que les actions d'insertion qui y sont rattachées, doivent pouvoir converger vers un même objectif : la sécurisation de l'accès et du maintien dans le logement comme pré-requis et garantie d'un accès à l'emploi.

L'insertion des jeunes, et des jeunes majeurs ASE en particulier, passe notamment par la capacité à sécuriser leur projet grâce à l'accès au logement. De nouvelles modalités de prise en charge sont expérimentées. Le déploiement de baux glissants permet notamment à des jeunes en difficulté de devenir locataire, en s'appuyant sur le triptyque "bailleur-proriétaire du logement, locataire en titre (association, tiers, opérateur social) et occupant". Le développement de cette solution reste toutefois conditionnée à une mobilisation plus forte des bailleurs sociaux. De façon plus générale, l'accès au logement passe par le développement des solutions d'intermédiation locative (location solidaire garantie type SOLIBAIL…) ou encore de nouvelles formules de logement (colocation solidaire, colocation ou résidence sociale intergénérationnelle…).

Alors que les bailleurs sociaux sont des acteurs incontournables, tant au titre du logement qu'au titre de l'insertion en tant qu'acteur économique, les partenariats et coopérations sur le champ de l'insertion peuvent être améliorées.

Situation d'arrivée souhaitée

Le décloisonnement des champs du logement et de l'insertion favorise la mise en œuvre d'une approche globale par les professionnels dans le cadre de leurs accompagnements. La palette des réponses apportée à l'accès au logement des publics en insertion, et notamment des jeunes, s'est largement étoffée, ce qui concourt à stabiliser les parcours d'insertion et accélérer l'accès à la formation et l'emploi. Cela est rendu possible par un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux. Au-delà de la problématique logement, les bailleurs s'engagent de façon volontaire en faveurs de l'insertion. Ils sont proactifs quant à l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés et sont devenus le premier maître d'ouvrage en terme de nombre d'heures clausés. Ils s'appuient prioritairement sur les structures de l'insertion par l'activité économique pour leur apporter des solutions. Le développement de solutions socialement visant à diversifier les solutions de logement favorise l'accès à l'emploi.

Lien avec les autres politiques publiques

- Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAHLPD)

Action 2-6-1

Décloisonner les approches relevant de l'insertion et du logement

- Création d'**instances de coordination** entre PDI et PDALHPD
- Partage des temps d'évaluation en commun
- Mise en place de réunions communes avec les partenaires

Public cible *: /* ***Partenaires*** *:* **Etat** (DEETS) */* ***Indicateurs*** *: - Nbr d'actions réalisées, nbr de personnes touchées*

Action 2-6-2

Faciliter l'accès au logement autonome des jeunes majeurs ASE en insertion

- Développement de **réponses adaptées aux jeunes majeurs ASE** pour faciliter leur accès au logement : intermédiation locative (baux glissants…), réservation de logements, accompagnement spécialisé pour sécuriser l'accès au logement, recherche de solutions dans le parc privé, exploration de nouvelles formes d'hébergement (colocation solidaire, intergénérationnelle…)

Public cible *:* Jeunes majeurs ASE dans un parcours d'insertion */* ***Partenaires*** *:* bailleurs sociaux associations d'insertion par le logement, AIVS

Action 2-6-3

Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

- Mise en place de conventions de partenariat pour faciliter l'accès au logement des jeunes en insertion
- Opportunité de conditionner la garantie d'emprunt et les aides accordées du Département à la réservation de logement et l'obligation de clauser leurs marchés
- Renforcement du lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique

Public cible *: /* ***Partenaires*** *:* bailleurs, SIAE */* ***Indicateurs*** *: nbr de marchés clausés*

Axe 3

Accompagner l’évolution des organisations et des pratiques professionnelles

4.7 | Accompagner l’évolution des organisations et des pratiques professionnelles

Fiche 3-1 Favoriser l’implication des bénéficiaires

Action 3-1-1	Associer les bénéficiaires à la construction et l’évaluation des actions d’insertion
Action 3-1-2	Encourager les bénéficiaires à devenir acteur de leur parcours d’insertion
Action 3-1-3	Favoriser la pair-aidance

Fiche 3-2 Encourager le "aller vers" et les logiques de proximité

Action 3-2-1	Organiser des actions d'identification et de captation des publics
Action 3-2-2	Développer les logiques de proximité

Fiche 3-3 Favoriser l'innovation sociale

Action 3-3-1	Impulser la réunion des acteurs au profit du développement de projets porteurs d’innovation sociale
Action 3-3-2	Soutenir des projets d’innovations sociales à l’échelle des territoires
Action 3-3-3	Soutenir des dynamiques de coopérations territoriales vecteur d’innovation sociale

Fiche 3-4 Favoriser la prévention et l’accès aux soins

Action 3-4-1	Revisiter les modalités de communication en direction du public
Action 3-4-2	Appuyer le travail d’accompagnement des professionnels

Axe 3 Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles

Fiche 3-1 Favoriser l'implication des bénéficiaires

Situation de départ

Favoriser l'implication des bénéficiaires peut prendre différentes formes. Elle peut consister à les associer à la construction et l'évaluation des actions déployées à leur encontre. La connaissance fine de leurs besoins, mais aussi de la réalité, de la perception et du ressenti de leurs situations, doit être un élément prépondérant dans les choix des actions ou des projets à déployer dans leur intérêt. Les associer peut être également déterminant en vue de s'assurer de leur adhésion et de leur mobilisation.

Souvent invoquée, la participation des bénéficiaires peine à s'installer, du fait de la difficulté à trouver les modalités de son exercice, ou tout simplement des volontaires. Leur participation ne saurait relever d'une pratique exigible. Il s'agit de l'exercice d'un droit et non d'une obligation, alors même que la précarité peut s'accompagner d'un phénomène de « retrait social ».

Favoriser l'implication des bénéficiaires peut également consister à les accompagner à devenir davantage acteur de leur parcours d'insertion en leur permettant notamment de se positionner par eux-mêmes - en pleine conscience et en pleine adhésion - sur les actions d'insertion, ou les amener à partager leur expérience dans une logique de pair-aidance.

L'approche par les pairs est fondée sur la "ressemblance" entre l'intervenant et le bénéficiaire au travers d'expériences communes. Elle contribue à renverser le stigmate et peut ainsi concourir au processus de rétablissement de la personne.

Situation d'arrivée souhaitée

Des modalités de participation des bénéficiaires sont installées. Leurs retours et analyses permettent d'éclairer sur la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre et de les ajuster en conséquence, mais aussi de développer de nouvelles actions sur la base des besoins exprimés qui sont en évolution en fonction de l'environnement socioéconomique. La mobilisation des actions d'insertion est facilitée par la capacité donnée aux bénéficiaires de se positionner par eux-mêmes.

Action 3-1-1

Associer les bénéficiaires à la construction et l'évaluation des actions d'insertion

- **Mise en place d'une instance de participation** (comité d'usagers, comité d'animation, groupes de travail…) permettant d'associer les bénéficiaires aux réflexions sur les actions à mettre en œuvre
- **Généralisation de la consultation des bénéficiaires** au moment d'évaluer les actions
- Organisation d'une **enquête de satisfaction annuelle** donnant lieu à une restitution, une analyse et des actions correctives

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : opérateurs spécialisés dan la participation des usagers / **Indicateurs** : nbr de bénéficiaires mobilisés*

Action 3-1- 2

Encourager les bénéficiaires à devenir acteur de leur parcours d'insertion

- **Développement d'un outil numérique** permettant aux bénéficiaires de visualiser l'offre d'insertion, de connaître les places disponibles et de se positionner directement
- Mobilisation **des techniques d'empowerment** et de développement de la capacité à agir seul, à restaurer l'estime de soi

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : beta.gouv, Pôle Emploi*

Action 3-1-3

Favoriser la pair-aidance

- Création d'**espaces de "médiation"** intervenant pair/bénéficiaire
- Organisation de **groupes d'entraide**
- Organisation d'**espaces d'échanges numériques** entre bénéficiaires comme outil de lien social et d'auto-coaching

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : beta.gouv*

Axe 3 Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles

Fiche 3-2 Encourager le "aller vers" et les logiques de proximité

Situation de départ

La capacité à s'associer à des acteurs de terrain divers (maires, acteurs associatifs, bailleurs, commerçants….) en mesure de faire le lien avec ces personnes, et structurer un réseau de « connecteurs », constitue la clé de réussite de ce type de démarche.

Ouvrir la voie du « aller vers » en direction de ceux qui ne demandent rien rompt avec l'idée que l'intervention sociale fait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle s'inscrit dans une logique de prévention et engage les professionnels à se situer dans une pratique proactive d'entrée en relation avec les publics. « Aller vers » ne se réduit par ailleurs pas à un simple déplacement géographique. La démarche recouvre deux dimensions : avoir une mobilité physique et adopter une posture appropriée.

Pendant du « aller vers », le « faire venir » interroge quant à lui les logiques de proximité. La mise en place récente par le Département d'un « Bus pour l'emploi » s'inscrit dans cette volonté de rapprocher l'intervention publique des populations, comme le projet de structurer un réseau d'accueil dans le cadre du Service public pour l'insertion et l'emploi.

Situation d'arrivée souhaitée

La mise en place de dispositifs territoriaux associant une grande diversité d'acteurs permet de repérer les personnes « sorties des radars » et de limiter le phénomène de non-recours. Parallèlement, le développement de nouveaux modes de communication adaptés (plaquettes d'information en langage FALC, outils de traduction si nécessaire, vidéos…) permet de faciliter les échanges avec des publics isolés parce que trop éloignés des moyens de communication usuels. L'organisation de permanences délocalisées, la généralisation de solutions mobiles, tout comme la capacité donnée à un cercle élargi d'acteurs de promulguer un premier niveau d'information et d'orientation permet de démultiplier les points d'entrée et les points de contact et de capter de nouveaux publics en agissant toujours plus en proximité.

Lien avec les autres politiques publiques

- Service public pour l'insertion et l'emploi
- Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics de la Somme

Action 3-2-1

Organiser des actions d'identification et de captation des publics

- Organisation d'une **instance de coordination et de réflexion** avec l'ensemble des partenaires du Département
- Développement de partenariats avec les acteurs de proximité en vue de mettre en place un **réseau de « connecteurs »** susceptibles de repérer et assurer une mise en relation avec les personnes isolées
- **Mobilisation des professionnels du secteur médical** via une communication ciblée
- Prise en compte de la précarité dans les missions d'**interventions à domicile** (SSIAD, SESSAD, SAMSAH, etc…).
- Communication auprès du public cible (affiches, flyers...) par les **professionnels de santé**

Public cible : Tout public / **Partenaires** : maires, associations, bailleurs, médiateurs sociaux, professionnels de santé, acteurs de l'aide à domicile et des services aux personnes…

Action 3-2- 2

Développer les logiques de proximité

- Organisation de **permanences délocalisées** d'accès aux droits, en lien avec les acteurs du Départements
- Poursuite du **Bus pour l'emploi** et **généralisation de solutions mobiles/itinérantes** en matière d'insertion
- **Consolidation et extension du réseau d'accueil** au travers la capacité donnée à de nouveaux acteurs recevant du public de délivrer un premier niveau d'information et d'orientation.
- **Développement de tiers lieux** offrant la possibilité aux personnes de disposer des installations et médiations nécessaires afin d'effectuer leurs démarches à distance

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : DEETS, Maisons France Service, Pôle Emploi, Missions locales, associations locales, EPCI…*

Axe 3 Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles

Fiche 3-3 Favoriser l'innovation sociale

Situation de départ

L'innovation sociale vise à apporter des réponses inventives à des besoins sociaux non ou mal satisfaits. Tous les secteurs peuvent être concernés : solidarité, santé, mobilité, habitat, alimentation, environnement, énergie… Répondre aux besoins sociaux revêt une exigence particulière au moment où les modèles économiques et sociaux sont durement secoués. Elle peut combiner plusieurs dimensions et avoir une intensité variable : de l'amélioration de l'existant à la création, en passant par la transformation. Elle s'inscrit dans une logique de décloisonnement et nécessite l'implication d'une multiplicité d'acteurs : publics comme privés, entreprises de l'ESS ou acteurs de l'économie classique, élus et citoyens, associations…

L'innovation sociale, appliquée au champ de l'insertion et du travail social, permet d'améliorer la qualité des services rendus en répondant au mieux aux besoins de la population face notamment aux évolutions sociétales. Elle contribue à faire évoluer les organisations et les pratiques professionnelles dans le but d'améliorer l'accompagnement des publics (« aller vers », participation des usagers…), à faire émerger de nouvelles actions ou de nouveaux projets favorisant l'inclusion sociale et réinventant des formes de solidarités, ou à insuffler des formes de coopération inédites entre acteurs.

Pour être opérante et efficace, la démarche d'innovation sociale prévoit que les actions soient régulièrement réinterrogées sur la base de critères d'évaluation bien définis. Elle doit en cela pouvoir s'appuyer sur des organisations « agiles » capables de réajuster, voire réinventer, leurs interventions de façon réactive.

Situation d'arrivée souhaitée

L'innovation sociale infuse la politique d'insertion du Département. L'expérimentation est valorisée. Parallèlement, l'évaluation est systématisée. Les actions mises en œuvre sont régulièrement révisées pour être le plus en adéquation avec les besoins réels des bénéficiaires. Des espaces de réflexion et de prototypage réunissant une pluralité d'acteurs permettent d'inventer de nouvelles solutions en fonction des évolutions de l'environnement socio-économique.

Lien avec les autres politiques publiques

- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- Programme opérationnel FSE+

Action 3-3-1 — **Impulser la réunion des acteurs au profit du développement de projets porteurs d'innovation sociale**

- Exploration de modalités d'action : mise en place d'une **« cellule R&D »** réunissant une pluralité d'acteurs dédiée à l'insertion, organisation d'**hackathon/créathon** dédié à l'insertion, instauration d'un **« living lab »**…

Public cible *: collectivités locales, acteurs de l'insertion, bénéficiaires, entreprises… /* ***Partenaires*** *: Région, Hauts de France Innovation Développement*

Action 3-3-2 — **Soutenir des projets d'innovations sociales à l'échelle des territoires**

- Soutien à des projets d'innovation sociale ciblés sur des thématiques spécifiques via le FSE

Public cible *: acteurs locaux /* ***Indicateurs*** *: nbr de projets soutenus, impact social des projets*

Action 3-3-3 — **Soutenir des dynamiques de coopérations territoriales vecteur d'innovation sociale**

- Soutien à l'émergence de **Pôles territoriaux de coopération économique** favorisant la coopération des acteurs à l'échelle des territoires et le développement de projet en réponse aux besoins non satisfaits
- Soutien aux projets **Territoires zéro chômeur** émanant des territoires
- ***Public cible*** *: acteurs de l'ESS, collectivités, entreprises /* ***Partenaires*** *: Etat (DEETS), Région /* ***Indicateurs*** *: Nbr de démarches soutenues, nbr de projets créés*

Axe 3 Accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles

Fiche 3-4 Explorer de nouvelles solutions numériques

Situation de départ

La dématérialisation des services publics facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers tout en permettant de réduire les délais de traitement, le Département étant par ailleurs particulièrement attentif à la situation des personnes que ce mouvement pourrait exclure au travers le déploiement d'une offre d'insertion concourant à la lutte contre l'illectronisme. Le champ du travail social et de l'insertion s'ouvre de plus en plus au numérique, les usages se diversifiant. Ces derniers étaient jusqu'il y a peu majoritairement centrés sur la gestion des données personnelles des personnes accompagnées et le suivi de l'activité des professionnels. Au-delà de l'amélioration continue de la performance des outils existants, les potentialités offertes par le numérique permettent désormais d'apporter de nouvelles réponses aux besoins exprimés par les professionnels au profit de l'accompagnement des publics. Améliorer la gestion du suivi des parcours, disposer en temps réel de l'offre d'insertion disponible et être en mesure de positionner directement les publics, sécuriser les prises de rendez-vous, offrir une information facilement accessible ou communiquer de façon plus directe avec les publics, faire « matcher » les offres d'emplois avec le profil des personnes accompagnées, sont autant de fonctionnalités qui permettraient d'appuyer, de simplifier et d'améliorer l'efficacité du travail des professionnels. Des enseignements sont par ailleurs à tirer de la crise sanitaire. Le travail à distance a par exemple fait évoluer les pratiques professionnelles et démontrer la nécessité de privilégier les outils de communication utilisés par les usagers (téléphone portable, sms, réseaux sociaux…) avant de développer des outils spécifiques. En réponse à ces nouveaux besoins émergeants, la « start-up d'Etat beta.gouv » constitue une ressource en déployant des outils numériques en lien avec les administrations publiques. La démultiplication des applicatifs ou encore des plateformes implique toutefois d'être autant vigilant à l'interopérabilité des outils qu'à l'accompagnement des professionnels face à ces changements.

Situation d'arrivée souhaitée

Le développement de nouvelles modalités de communication permet aux bénéficiaires de mieux s'approprier l'offre disponible et d'être davantage acteur de son parcours. Les nouvelles solutions numériques mises à disposition des professionnels permettent de réduire la charge administrative au profit du travail d'accompagnement. Le pilotage et l'évaluation des actions s'en retrouvent également renforcés.

Lien avec les autres politiques publiques

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contra la pauvreté

Action 3-4-1 — Revisiter les modalités de communication en direction du public

- Priorité donnée aux outils de communication utilisés par les publics (téléphone portable, sms, réseaux sociaux)
- **Organisation de MOOC** (Massiv Open Online Courses) susceptibles de toucher un nombre important d'usagers sur un temps choisi et géré par eux-mêmes. Généralisation des supports en mode **FALC** (Facile à lire et comprendre)
- Promotion du **Portail RSA** comme source d'information et outil d'interaction

Action 3-4-2 — Appuyer le travail d'accompagnement des professionnels

- Dématérialisation complète du **Contrat d'engagement réciproque (CER)**
- Déploiement d'une solution pour améliorer la **gestion du suivi des parcours**
- Extension de la **plateforme « rendez-vous solidaire »**
- **Mise à disposition de l'outil de gestion des données** du Département à ses partenaires
- Elaboration d'un **outil de « scoring »** pour évaluer l'évolution de la situation des personnes
- Déploiement d'une solution pour **disposer en temps réel de l'offre d'insertion disponible** et être en mesure de positionner directement les publics
- **Accompagnement au changement** et à la prise en main des nouveaux outils

***Public cible** : professionnels / **Partenaires** : beta.gouv*

Axe 4

Renforcer les coopérations entre acteurs

4.8 | Renforcer la coopération des acteurs

Fiche 4-1 Favoriser la diffusion d'une culture commune

Action 4-1-1	Mettre en place un groupe de travail inter acteurs
Action 4-1-2	Co-construire des outils communs
Action 4-1-3	Créer et déployer un module de formation spécifique
Action 4-1-4	Organiser des journées thématiques partenariales

Fiche 4-2 Animer une stratégie d'insertion partagée et effective

Action 4-2-1	Mettre en place la gouvernance du PDI/PTI
Action 4-2-2	Animer la dynamique en territoire
Action 4-2-3	Ouvrir le dialogue avec l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le champ de l'insertion
Action 4-2-4	Organiser des journées thématiques partenariales

Axe 4 Renforcer la coopération des acteurs

Fiche 4-1 Favoriser la diffusion d'une culture commune

Situation de départ

Parmi les objectifs du SPIE affichés au niveau national, la nécessité d'aller vers une mise en commun, une plus grande visibilité et un accès facilité à l'offre d'insertion, apparaît comme déterminante pour accélérer et renforcer les parcours des publics en insertion.

Ces publics comme le professionnels ont besoin de connaître toutes les offres disponibles sur le territoire afin de mobiliser rapidement celles qui sont les plus adaptées : formation, immersion, emploi, logement, mobilité, santé, mode de garde… L'accès à ces offres doit être facilitée en levant les obstacles administratifs, en élargissant les possibilités de prescription et de candidature, tout en évitant la sollicitation des mêmes structures ou entreprises. Une analyse partagée des offres d'accompagnement est par ailleurs indispensable pour les adapter, de manière dynamique et concertée, aux besoins du territoire : éviter les doublons et la concurrence entre dispositifs.

Compte tenu de la démultiplication des actions concourrant à l'insertion des publics, il est difficile de les rendre visible et totalement opérantes à défaut d'une coopération organisée. Si la volonté d'agir est bien réelle, celle-ci souffre d'un déficit de communication entre acteurs, de logiques de cloisonnement persistantes, ainsi que d'un manque de réponses coordonnées et concertées.

Situation d'arrivée souhaitée

La mise en place de formations communes, la co-organisation de journées thématiques, la construction d'outils partagés, participent à renforcer l'interconnaissance des acteurs et à diffuser une culture commune. Cela contribue à harmoniser les pratiques professionnelles, améliorer la coordination des interventions des acteurs agissant dans le champ de l'insertion et de l'emploi, faciliter les interventions croisées, fluidifier et sécuriser les parcours notamment aux moments charnières (démarrage, reprise d'activité…). Plus globalement, cela favorise le passage d'une logique de collaboration (faire avec) à une logique de coopération (agir ensemble). Les publics sont davantage en capacité de se repérer dans le cadre de leur parcours.

Lien avec les autres politiques publiques

- Service public pour l'insertion et l'emploi

Action 4-4-1 — **Mettre en place un groupe de travail inter acteurs**

- Constitution d'un groupe de travail constitué de professionnels représentatifs de l'ensemble des acteurs pour élaborer un programme d'action partagé

***Public cible** : professionnels / **Partenaires** : partenaires du PTI*

Action 4-4-2 — **Co-construire des outils communs**

- Création d'un **vademecum des dispositifs**
- Organisation de période d'**immersion inter acteurs**
- Désignation d'un **« référent pivot »** par chaque acteur

***Public cible** : professionnels / **Partenaires** : partenaires du PTI / **Indicateurs** : nbr d'outils partagés*

Action 4-4-3 — **Créer et déployer un module de formation spécifique**

- **Mise en place d'une formation spécifique** sur les thèmes suivants : identifier les cultures professionnelles, individuelles et collectives, comprendre l'intérêt de prendre en compte les différentes cultures et techniques qui se côtoient, connaître et utiliser les outils et méthodes de l'accompagnement vers une culture commune/partagée, engager la construction d'une culture commune/partagée

Action 4-4-4 — **Organiser des journées thématiques partenariales**

- Etablir une **programmation partagée** de journées thématiques

***Public cible** : professionnels / **Partenaires** : partenaires du PTI / **Indicateurs** : nbr de journées thématiques organisées*

Axe 4 Renforcer la coopération des acteurs

Fiche 4-2 Animer une stratégie d'insertion partagée et effective

Situation de départ

La gouvernance et l'animation du Programme Départemental d'Insertion tout comme du Pacte Territorial d'Insertion constituent un élément central de leur réussite.

Pour garantir l'opérationnalité et la portée des orientations mises en perspectives et des actions fléchées, il convient d'installer une dynamique partenariale sur la durée et d'instaurer un dialogue permanent avec les acteurs signataires du PTI, et plus largement avec l'ensemble des acteurs intervenant en direction des publics.

Le rôle chef de filât du Département sur le champ de l'insertion doit s'incarner dans sa capacité à animer une dynamique collective et mettre en mouvement les acteurs tant à l'échelle départementale que territoriale.

Il convient ainsi de mettre en place des instances de pilotage à ces deux échelles, et de fixer les modalités de suivi et d'évaluation qui participeront au maintien de la dynamique autour des actions du PDI sur le long terme.

Celui-ci doit pouvoir être révisé annuellement au regard notamment des besoins des publics, de l'évaluation des actions mises en œuvre, et de l'actualisation de la stratégie commune partagée par les acteurs.

Situation d'arrivée souhaitée

La dynamique partenariale s'est installée dans le temps. Elle contribue sur la durée à la convergence des orientations stratégiques et des interventions. L'action collective se caractérise par davantage de souplesse et de réactivité.

Lien avec les autres politiques publiques

- Service public pour l'insertion et l'emploi

Action 4-4-1 — **Mettre en place la gouvernance du PDI/PTI**

- Mise en place d'un comité stratégique réunissant les représentants des partenaires signataires qui se réunit 1 fois par an pour assurer le pilotage du PTI
- Mise en place d'un comité de suivi des actions du PDI réunissant les partenaires afin de suivre l'avancée des actions

Action 4-4-2 — **Animer la dynamique en territoire**

- Mettre en place un comité de pilotage à l'échelle de chaque territoire se réunissant 2 fois par an pour suivre, évaluer, réajuster, alimenter la feuille de route du territoire

Action 4-4-3 — **Ouvrir le dialogue avec l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le champ de l'insertion**

- Organisation d'un temps fort annuel dédié à l'insertion

Action 4-4-4 — **Associer les bénéficiaires à l'évaluation du PDI**

- Mise en place d'un groupe de bénéficiaires travaillant à la formulation de préconisations

5 | Feuilles de routes territoriales

Territoire d'Action Sociale « Picardie Maritime »

Chantier 1	Faciliter l'accès aux emplois saisonniers dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme
Chantier 2	Construire des parcours d'insertion dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes
Chantier 3	Renforcer les liens avec le secteur de l'Interim
Chantier 4	Expérimenter un accompagnement global jeune (16 - 25 ans)
Chantier 5	Développer les missions de bénévolat en direction des allocataires du RSA notamment des plus de 60 ans
Chantier 6	Initier un travail collaboratif avec les intercommunalités sur la thématique de la mobilité
Chantier 7	Agir sur le champ de la garde d'enfants
Chantier 8	Développer des actions sur le champ de la fracture numérique
Chantier 9	Etendre au territoire la plateforme "rendez-vous solidaire"
Chantier 10	Outiller le diagnostic à l'entrée dans le RSA
Chantier 11	Favoriser la mise en place d'une programmation partagée et coordonnée des actions collectives

Territoire d'Action Sociale « Cinq Vallées »

Chantier 1	Faciliter l'accès aux emplois saisonniers dans le secteur de l'agriculture
Chantier 2	Expérimenter un accompagnement global jeune (16 - 25 ans)
Chantier 3	Agir sur le champ de la garde d'enfants
Chantier 4	Développer des actions sur le champ de la fracture numérique
Chantier 5	Impulser des actions de resocialisation à destination des personnes éloignées de l'emploi
Chantier 6	Faciliter la mobilité
Chantier 7	Permettre une prise en charge globale des soins
Chantier 8	Permettre une prise en charge simplifiée pour les allocataires de plus de 62 ans
Chantier 9	Renforcer et valoriser la promotion de l'accompagnement global

Territoire d'Action Sociale « Amiens »

Chantier 1	Construire une action d'insertion préalable au recrutement en ACI
Chantier 2	Construire des parcours d'insertion dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes
Chantier 3	Structurer un partenariat avec les acteurs de la santé
Chantier 4	Favoriser l'accès au logement des publics en insertion
Chantier 5	Renforcer l'offre d'insertion en direction des jeunes
Chantier 6	Faciliter la mobilité des publics en insertion
Chantier 7	Agir sur le champ de la garde d'enfants
Chantier 8	Renforcer l'offre d'insertion relative à la barrière de la langue
Chantier 9	Repenser l'organisation du process RSA et améliorer la transmission d'information aux allocataires du RSA
Chantier 10	Améliorer le partage d'informations entre partenaires

Territoire d'Action Sociale « Hauts de Somme »

Chantier 1	Proposer un accompagnement favorisant le retour vers l'emploi des publics
Chantier 2	Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de Handicap
Chantier 3	Favoriser l'accès aux emplois saisonniers, aux métiers des services à la personne, à l'Interim
Chantier 4	Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
Chantier 5	Favoriser la mobilisation des professionnels autour du projet de Canal Seine Nord Europe
Chantier 6	Accompagner les publics vers l'entreprenariat
Chantier 7	Développer les missions de bénévolat en direction des allocataires du RSA
Chantier 8	Agir au plus près des publics en proposant une offre de mobilité sur le territoire
Chantier 9	Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus éloignés de l'emploi
Chantier 10	Prévenir et accompagner les publics autour de la précarité énergétique
Chantier 11	Centrer les pratiques professionnelles vers l'accès à l'emploi
Chantier 12	Améliorer le partage d'informations entre partenaires

Territoire d'Action Sociale « Somme Santerre »

Chantier 1	Favoriser l'accès aux emplois saisonniers, aux métiers des services à la personne, à l'Interim
Chantier 2	Renforcer les liens avec les entreprises du territoire
Chantier 3	Contribuer au développement d'activités davantage axées sur le public féminin au sein des ACI du territoire
Chantier 4	Accompagner la mise en formation des publics en insertion dans le cadre du projet de Canal Seine Nord Europe
Chantier 5	Favoriser coopération des acteurs intervenant sur le champ de la mobilité
Chantier 6	Accompagner le développement de modes de garde adaptés aux publics en insertion
Chantier 7	Développer des actions sur le champ de la fracture numérique
Chantier 8	Proposer une offre d'accompagnement spécialisée aux allocataires du RSA souffrant de troubles psychiques
Chantier 9	Développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
Chantier 10	Mettre en œuvre l'expérimentation menée dans le cadre du Service public pour l'insertion et l'emploi

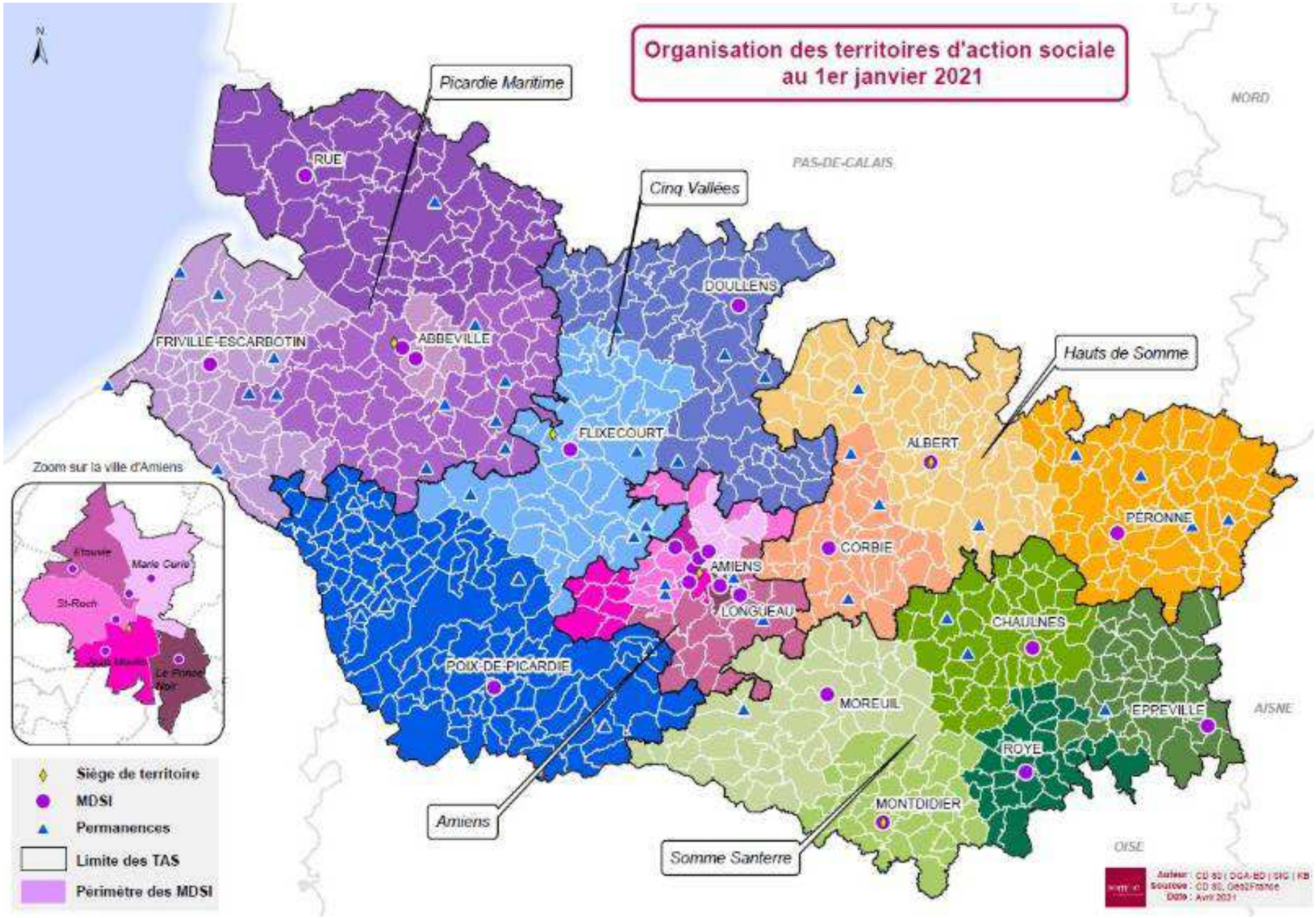
Organisation des territoires d'action sociale
au 1er janvier 2021
Picardie Maritime
Cinq Vallées
Hauts de Somme
Amiens
Somme Santerre
NORD
PAS-DE-CALAIS
AISNE
OISE
RUE
FRIVILLE-ESCARBOTIN
ABBEVILLE
DOULLENS
FLIXECOURT
ALBERT
PÉRONNE
CORBIE
AMIENS
LONGUEAU
CHAULNES
POIX-DE-PICARDIE
MOREUIL
EPPEVILLE
ROYE
MONTDIDIER
Zoom sur la ville d'Amiens
Etouvie
Marie Curie
St-Roch
Le Prince Noir
Siège de territoire
MDSI
Permanences
Limite des TAS
Périmètre des MDSI

5.1 | Picardie Maritime

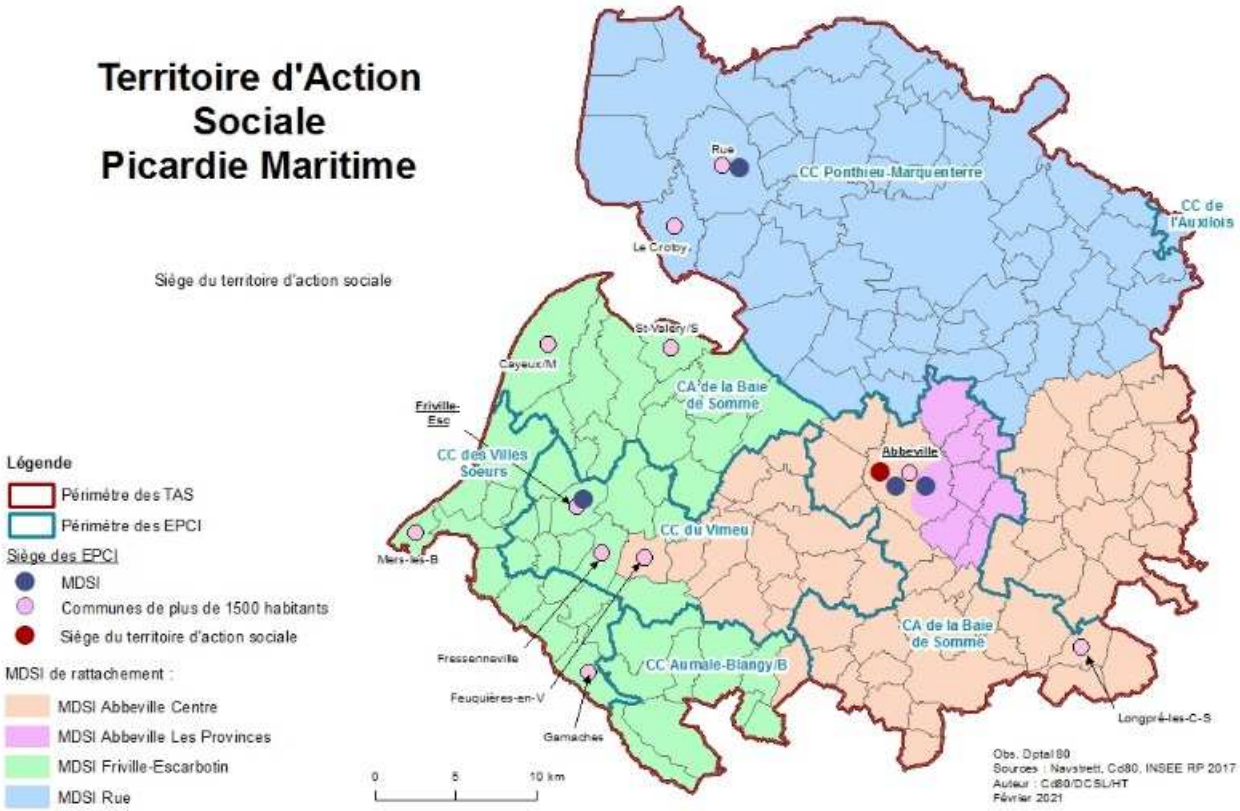

Chantier 1

Faciliter l'accès aux emplois saisonniers dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme

Objectifs : Contribuer à l'insertion des allocataires du RSA et des jeunes à travers la reprise d'une activité professionnelle même ponctuelle - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs - Acquérir une meilleure connaissance des besoins propres aux secteurs - Renforcer les liens avec le monde économique

Modalités :

- Disposer d'un diagnostic des besoins de main d'oeuvre
- Renforcer la connaissance des professionnels quant aux secteurs de l'agriculture et du tourisme
- Mettre en place des partenariats avec les représentants des secteurs visés
- Se mobiliser dans le cadre des opérations de recrutement organisées en territoire ainsi que dans le cadre de la Semaine Réussir Sans Attendre
- Mettre en place une communication adaptée en direction des public (découverte des métiers, offres d'emploi, RSA saisonnier, animation Caf "Je travaille, j'y gagne"...)
- Renforcer le suivi dans l'emploi et l'organisation des suites de parcours

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Entreprises, Pôle emploi, Mission locale, Proch'emploi, SIAE, associations spécialisées dans le placement des publics... / **Indicateurs** : nbr de personnes recrutées en contrat saisonnier, nbr de RSA saisonnier enregistrés, nbr de suite de parcours dans les secteurs visés suite à un contrat saisonnier, nbr de sorties positives à 3 et 6 mois suite à un contrat saisonnier, nbr de participations à des opérations de recrutements*

Chantier 2

Construire des parcours d'insertion dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes

Objectifs : Encourager la professionnalisation des allocataires du RSA dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes - Participer à mettre en lumière la palette des métiers et les opportunités d'emploi offertes - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs

Modalités :

- Disposer d'un diagnostic des besoins de main d'oeuvre
- Renforcer la connaissance des professionnels quant au secteur visé au travers notamment de l'organisation d'un temps fort sur le thème des emplois dans l'aide à domicile et des services à la personne
- Organiser un cycle de rencontre avec les employeurs du secteur
- Mettre en place des actions préparatoires à l'entrée en formation (découverte des métiers, immersion, tests, remise à niveau...)
- Mettre en place une communication adaptée en direction des publics
- Favoriser la mise en relation avec les centres de formation, les plateaux techniques et les employeurs
- Se mobiliser dans le cadre des opérations de recrutement organisées en territoire ainsi que dans le cadre de la Semaine Réussir Sans Attendre

***Public cible** : Allocataires du RSA, attention particulière accordée au public masculin / **Partenaires** : employeurs, organismes de formation, GEIQ SAP, Région, Pôle emploi / **Indicateurs** : Nbr de personnes entrées en formation, nbr de personnes recrutées, nbr de participation à des opérations de recrutement (formation et emploi), nbr d'employeurs rencontrés*

Chantier 3

Renforcer les liens avec le secteur de l'Interim

Objectifs : Accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA - Utiliser l'Interim comme première marche vers l'emploi - Installer des relations de travail facilitant le positionnement des publics - S'appuyer sur les agences d'Interim comme levier de recrutement sur certains secteurs d'activité industrie du verre, secteur de la logistique...)

Modalités :

- Organiser un cycle de rencontre avec les agences d'Interim du territoire
- Outiller les professionnels (cartographie des agences, activités, portefeuille d'entreprise, besoins spécifiques
- Monter des opérations de recrutement en lien avec les agences d'Interim
- Imaginer des actions de promotion avec l'OPCO AKTO
- Construire des partenariats spécifiques avec les agences temporaires de travail d'insertion
- Mettre en place une communication adaptée en direction des public (animation Caf "Je travaille, j'y gagne"...)

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Agences d'Interim, AKTO, ETTI / **Indicateurs** : Nbr de missions réalisées, nbr de participation à des opérations de recrutement, nbr d'agence d'Interim rencontrées*

Chantier 4

Expérimenter un accompagnement global jeune (16 - 25 ans)

Objectifs : Contribuer à l'insertion sociale par la levée des freins périphériques - Initier un accompagnement conjoint et complémentaire - Favoriser l'accès aux ressources sociales territoriales et à l'offre de service partenariale

Modalités :

- Mettre en place un diagnostic en amont de l'entrée dans le dispositif pour le repérage et l'intégration des publics cibles
- Booster des parcours de jeunes éloignés de l'emploi
- Valoriser les potentiels et l'estime de soi
- Contribuer à la préformation: découverte des métiers, PMSMP, visites entreprises, Parcours découverte formation…
- Amener à l'emploi par la qualification (CFA, organismes de formation, ...)

***Public cible** :* Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE */ **Partenaires** :* Département, Mission locale, Pôle Emploi / ***Indicateurs** :* Nbr de jeunes intégrés sur ce dispositif, nbr de sorties positives (formation qualifiante, accès emploi, …)

Chantier 5

Développer les missions de bénévolat en direction des allocataires du RSA notamment des plus de 60 ans

Objectifs : Faire du bénévolat un vecteur de lien social ainsi qu'un levier de redynamisation, d'insertion, d'acquisition de compétences - S'appuyer sur le tissu associatif local pour proposer des missions de bénévolats - Apporter des solutions au déficit de bénévoles rencontré par les associations

Modalités :

- Développer un partenariat avec la MPT d'Abbeville pour identifier des missions de bénévolat
- Installer le bénévolat comme une solution d'insertion auprès des professionnels
- Construire les outils permettant aux personnes de valoriser leur expérience de bénévole

Public cible : Allocataires du RSA, attention particulière accordée au public 60-65 ans / **Partenaires** : MPT Abbeville, France bénévolat, centres sociaux, communes et intercommunalités / **Indicateurs** : Nbr d'associations engagées dans la démarche, nbr de missions de bénévolat repérées, nbr de missions de bénévolat réalisées, situation à 3 mois à l'issue d'une mission de bénévolat

Chantier 6

Initier un travail collaboratif avec les intercommunalités sur la thématique de la mobilité

Objectifs : Renforcer la coordination et l'articulation des interventions - Disposer d'une meilleure visibilité des actions entreprises par chacun

Modalités :

- Mettre en place une animation territoriale
- Accompagner les projets potentiels de plateforme mobilité émergeant sur le territoire
- Participer à la définition et la mise en oeuvre des plans d'action des mobilités solidaires (PAMS)

***Public cible** : Tout public / Partenaires :* Associations spécialisées dans la mobilité, future plateforme de mobilité, Région, DEETS / ***Indicateurs** :*

Chantier 7

Agir sur le champ de la garde d'enfants

Objectifs : Faciliter le passage à un mode de garde afin d'accélérer les parcours d'insertion

- Développer une action permettant d'accompagner la coupure du lien parent / enfant
- Apporter une information complète relative à la garde d'enfant (coût, aides, défiscalisation...)

***Public cible** : Allocataires du RSA avec enfants, femmes isolées / **Partenaires** : Département (Direction Enfance Famille), CAF, associations agissant dans le champ de parentalité...*

Chantier 8

Développer des actions sur le champ de la fracture numérique

Objectifs : Renforcer la coordination et l'articulation des interventions - Apporter de la lisibilité aux publics et aux professionnels sur l'offre de service accessible en territoire - Faciliter l'accession à du matériel

- Mettre en place une animation sur la fracture numérique en territoire

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : … / Indicateur :*

Chantier 9

Etendre au territoire la plateforme "rendez-vous solidaire"

Objectifs : Limiter les absences rendez-vous - Optimiser le temps de travail des professionnels - Favoriser les mises en relations rapides entre le Département et ses partenaires

Modalités :

- Mettre en place la plateforme "rendez-vous solidaire"
- Etudier la possibilité d'ouvrir la plateforme aux partenaires du Département

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : associations partenaires / Indicateur :* Evolution du nombre d'absence au rendez-vous, délais de mise en relation entre le Département et ses partenaires

Chantier 10

Outiller le diagnostic à l'entrée dans le RSA

Objectifs : Permettre la réalisation d'un diagnostic à 360 ° à l'entrée dans le RSA - Objectiver la construction du parcours - Encourager la convergence des pratiques entres professionnels de l'accompagnement

Modalités :

- Construire un outil de diagnostic
- Contribuer à la mise en place d'un outil commun aux différents acteurs de l'accompagnement (Département, Pôle Emploi…)
- Accompagner la prise en main de l'outil
- Construire l'outil en lien avec les logiciels métier

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : Département (Direction du numérique), Pôle emploi, Mission locale.../ Indicateur :*

Chantier 11

Favoriser la mise en place d'une programmation partagée et coordonnée des actions collectives

Objectifs : Pouvoir proposer un programme d'actions à la carte à tout moment à tout allocataire du RSA

Modalités :

- Privilégier les actions facilitant les entrées et sorties permanentes
- Etablir un programme commun comprenant les actions proposées par les partenaires (qu'elles soient soutenues par le Département ou non) ainsi que par le Département

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** :* Département (Direction du numérique), Pôle emploi, Mission locale... / *Indicateur :*

5.2 | Cinq Vallées

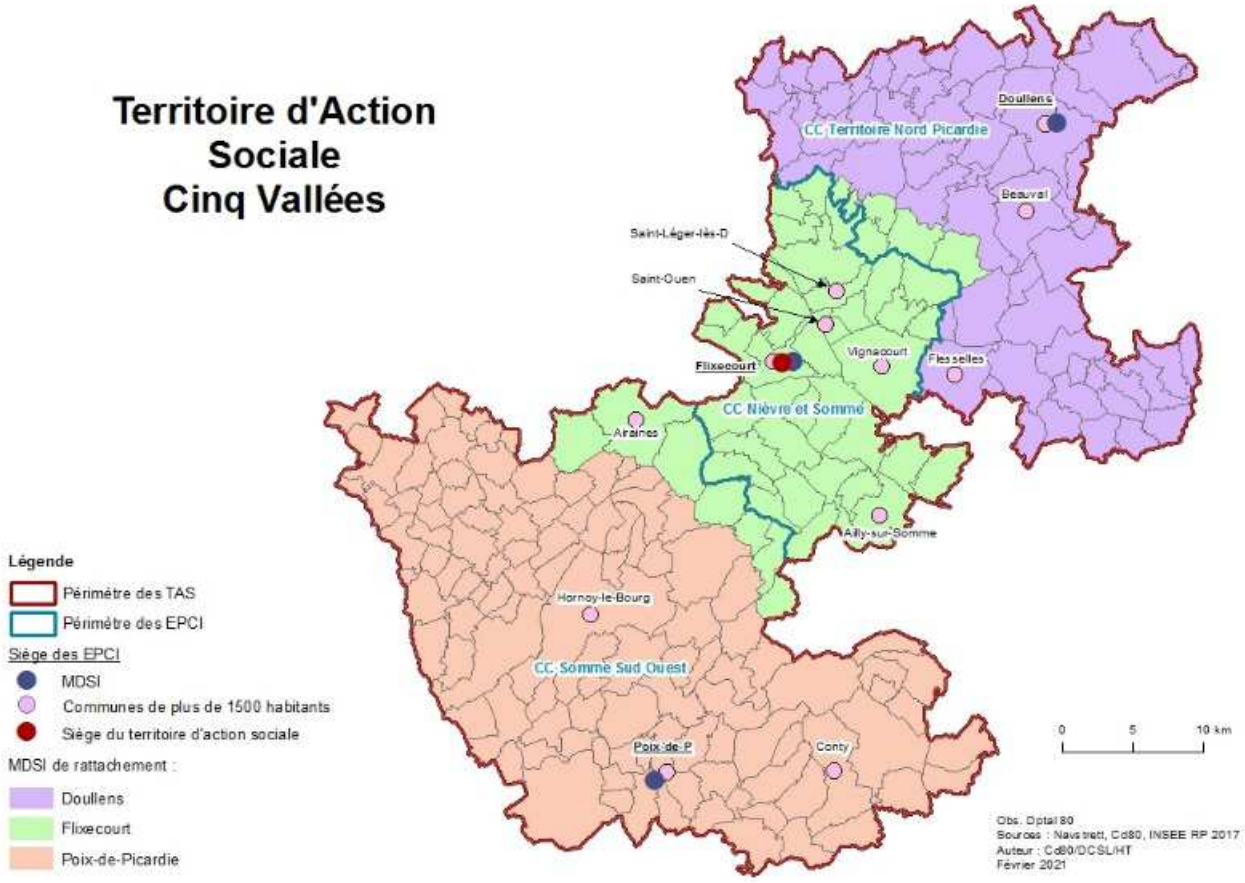

Chantier 1

Faciliter l'accès aux emplois saisonniers dans le secteur de l'agriculture

Objectifs : Contribuer à l'insertion des allocataires du RSA et des jeunes à travers la reprise d'une activité professionnelle même ponctuelle - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs - Acquérir une meilleure connaissance des besoins propres aux secteurs - Renforcer les liens avec le monde économique et construire de nouveaux partenariats pouvant déboucher sur d'autres opérations de recrutement

Modalités :

- Disposer d'un diagnostic des besoins de main d'oeuvre
- Renforcer la connaissance des professionnels quant aux secteurs de l'agriculture et du tourisme
- Mettre en place de partenariats avec les représentants des secteurs visés (GEA, CFA…)
- Se mobiliser dans le cadre des opérations de recrutement organisées en territoire ainsi que dans le cadre de la Semaine Réussir Sans Attendre
- Mettre en place une communication adaptée en direction des publics (découverte des métiers, offres d'emploi, RSA saisonnier…)
- Renforcer le suivi dans l'emploi et l'organisation des suites de parcours

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Entreprises, Pôle emploi, Mission locale, Proch'emploi, SIAE, associations spécialisées dans le placement des publics... / **Indicateurs** : nbr de personnes recrutées en contrat saisonnier, nbr de RSA saisonnier enregistrés, nbr de suite de parcours dans les secteurs visés suite à un contrat saisonnier, nbr de sorties positives à 3 et 6 mois suite à un contrat saisonnier, nbr de participations à des opérations de recrutements*

Chantier 2

Expérimenter un accompagnement global jeune (16 - 25 ans)

Objectifs : Contribuer à l'insertion sociale par la levée des freins périphériques - Initier un accompagnement conjoint et complémentaire - Favoriser l'accès aux ressources sociales territoriales et à l'offre de service partenariale

Modalités :

- Mettre en place un diagnostic en amont de l'entrée dans le dispositif pour le repérage et l'intégration des publics cibles
- Booster des parcours de jeunes éloignés de l'emploi
- Valoriser les potentiels et l'estime de soi
- Contribuer à la préformation: découverte des métiers, PMSMP, visites entreprises, Parcours découverte formation…
- Amener à l'emploi par la qualification (CFA, organismes de formation, ...)

Public cible *:* Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / ***Partenaires*** *:* Département, Mission locale, Pôle Emploi / ***Indicateurs*** *:* Nbr de jeunes intégrés sur ce dispositif, nbr de sorties positives (formation qualifiante, accès emploi, …)

Chantier 3

Agir sur le champ de la garde d'enfants

Objectifs : Faciliter le passage à un mode de garde afin d'accélérer les parcours d'insertion

Modalités :

- Actualiser et développer un outil territorial
- Mettre à disposition une cartographie de lieux ressources garde d'enfant
- Apporter une information complète relative à la garde d'enfant (coût, aides, défiscalisation...)
- Développer une action permettant d'accompagner la coupure du lien parent - enfant

Public cible *: Allocataires du RSA avec enfants, femmes isolées /* ***Partenaires*** *: Département (Direction Enfance Famille), CAF, associations agissant dans le champ de parentalité.../* ***Indicateurs*** *: Nbr d'actions collectives, nbr de participants*

Chantier 4

Développer des actions sur le champ de la fracture numérique

Objectifs : Renforcer la coordination et l'articulation des interventions - Apporter de la lisibilité aux publics et aux professionnels sur l'offre de service accessible en territoire - Faciliter l'accession à du matériel

Modalités :

- Mettre en place une animation sur la fracture numérique en territoire (forum)
- Maintenir des actions illectronisme (savoir-faire, accès à l'e-adminsitration, accompagnement à l'achat d'équipement et de l'accès internet)
- Impulser une ouverture vers les médiathèques
- Elaborer une cartographie des lieux d'accueil numérique

Public cible *: Tout public /* ***Partenaires*** *: conseiller numérique de territoire, APFE, Synapse, autres partenaires à définir /* ***Indicateurs*** *: Nbr de manifestations, nbr de participants*

Chantier 5

Impulser des actions de resocialisation à destination des personnes éloignées de l'emploi

Objectifs : Créer des actions permettant des dynamiques collectives - Amener à la pratique d'une activité de resocialisation (sport, culture,…)

Modalités :

- Faciliter des échanges entre les professionnels du Territoire pour permettre la construction d'actions collectives
- Amener à la découverte d'activités sportives et ludiques

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: Professionnels du Territoire, partenaires des secteurs ciblés*

Chantier 6

Faciliter la mobilité

Objectifs : Faciliter l'accès au permis de conduire - Faciliter l'accès à des moyens de locomotion notamment en cas de reprise d'activité/formation - Accompagner à l'utilisation de moyens de transport autre que la voiture

Modalités :

- Maintenir des actions type " Vers ma Route" avec développement de sessions de code intensif et de modules conduite
- Informer sur les différents modes de transport
- Accéder à une auto-école solidaire
- Mettre à disposition des véhicules

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: APFE, Wimoov*

Chantier 7

Permettre une prise en charge globale des soins

Objectifs : Favoriser l'accompagnement physique aux soins - Apporter soutien et conseils aux professionnels sur les problématiques psychologiques

Modalités :

- Mettre en place des actions collectives du "faire avec"
- Disposer d'un professionnel psychologue cohésion sociale

Public cible *: Tout public*

Chantier 8

Permettre une prise en charge simplifiée pour les allocataires de plus de 62 ans

Objectifs : Vérifier la bonne intégration de l'allocataire et de l'ouverture de ses droits - Accompagner à l'ouverture du droit retraite

Modalités :

- Systématiser la contractualisation à 12 mois

Public cible *:* Allocataires du de 62 ans et plus / ***Partenaires*** *:* CARSAT / ***Indicateurs*** *:* Nbr d'ouverture aux droits retraite, nbr de BRSA relevant de cette programmation

Chantier 9

Renforcer et valoriser la promotion de l'accompagnement global

Objectifs : Développer la politique de communication interne et externe - Renforcer le travail collaboratif - Créer des outils de pilotage communs et partagés - Décloisonner la localisation des accueils - Accompagner à des nouvelles pratiques professionnelles

Modalités :

- Organiser des réunions d'information
- Promouvoir l'accompagnement global par les AS et CESF …

Public cible *:* Allocataires du RSA, demandeurs d'emploi ARE et ASS / ***Partenaires*** *:* Pôle emploi / ***Indicateurs*** *:* Nbr d'entrées en accompagnement global

5.3 | Territoire d'Action Sociale « Amiens »

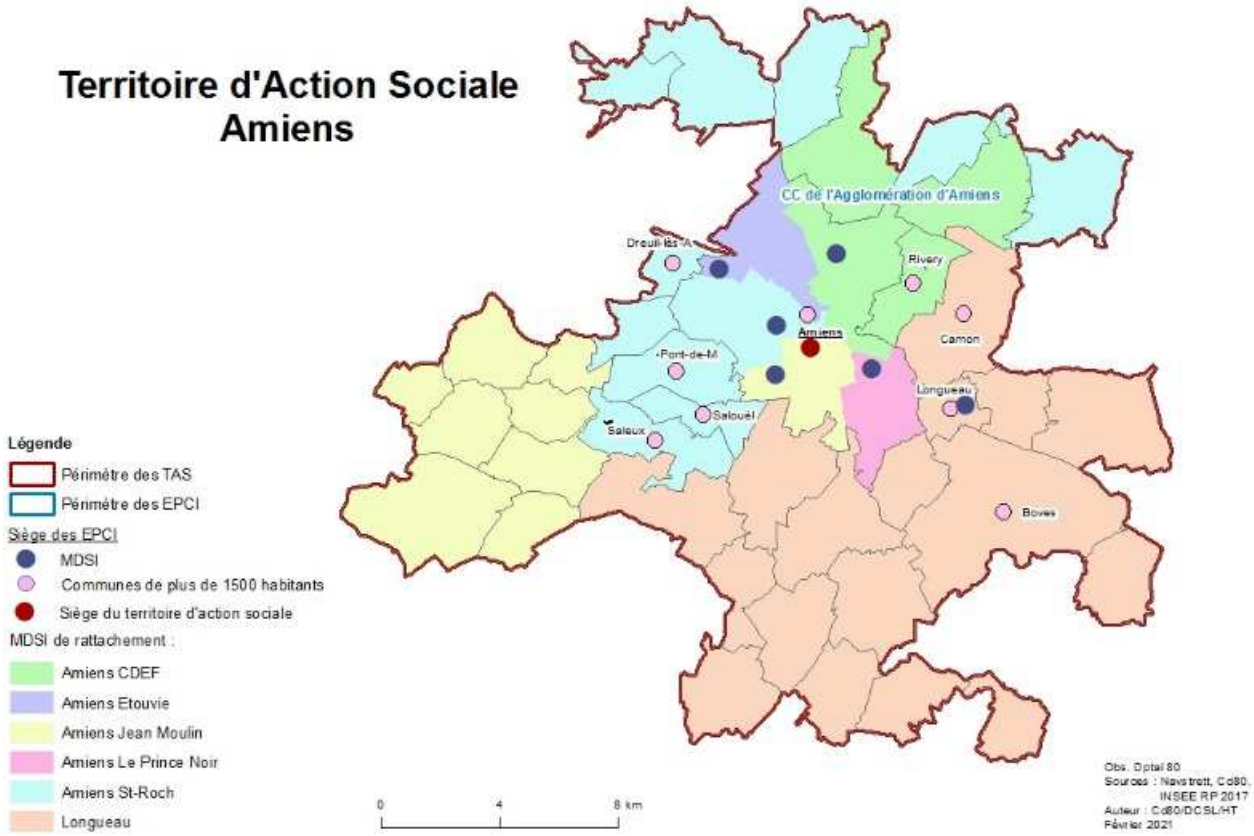

Chantier 1

Construire une action d'insertion préalable au recrutement en ACI

Objectifs : Proposer une action intermédiaire entre l'action de resocialisation et l'accès à l'IAE - Préparer les publics à l'intégration dans un ACI -Aider à la reprise d'un rythme de vie, de travail - Accéder à une rémunération en complément du RSA. - Limiter le taux d'abandon lors de l'entrée en ACI

Modalités :

- Formaliser le cahier des charges de l'action

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** SIAE, Pôle emploi, mission locale, DDETS / **Indicateurs** : Nbr de personnes recrutées - Nbr de suite parcours dans les secteurs de l'IAE – Taux de sorties positives à 3 et 6 mois*

Chantier 2

Construire des parcours d'insertion dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes

Objectifs : Encourager la professionnalisation des allocataires du RSA dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs

Modalités :

- Organiser un cycle de rencontre avec les employeurs du secteur et définir un plan d'action
- Disposer d'un diagnostic des besoins de main d'oeuvre
- Renforcer la connaissance des professionnels quant au secteur visé au travers notamment de l'organisation d'un temps fort sur le thème des emplois dans l'aide à domicile et des services à la personne
- Mettre en place des actions préparatoires à l'entrée en formation (découverte des métiers, immersion, tests, remise à niveau...)
- Mettre en place une communication adaptée en direction des publics
- Favoriser la mise en relation avec les centres de formation, les plateaux techniques et les employeurs
- S'appuyer sur des événements comme la Semaine Réussir Sans Attendre pour créer du lien avec les entreprises
- Soutenir l'aide à la mobilité et les frais liés aux déplacements (au stationnement sur Amiens ville)

- Etudier l'opportunité d'une « neutralisation des ressources »

Public cible *:* Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / ***Partenaires*** *:* Service autonomie du territoire et la direction de l'autonomie, employeurs, Pôle emploi, Mission locale / ***Indicateurs*** *:* Nbr de personnes entrées en formation, nbr de personnes recrutées, nbr de participation à des opérations de recrutement (formation et emploi), nbr de personnes recrutées

Chantier 3

Structurer un partenariat avec les acteurs de la santé

Objectifs : Réduire les freins à l'accompagnement et à la contractualisation pour les personnes non reconnues MDPH et dans le déni de leur situation - Appuyer les professionnels dans le cadre de leurs accompagnements

Modalités :

- S'appuyer sur des professionnels de santé, médecin référent départemental interface entre les professionnels du social et du médical
- Développer le lien avec la MDPH
- Recréer le partenariat avec le CHS P. Pinel
- Proposer des groupes de réflexion avec des professionnels de la santé mentale

Public cible *: Allocataires du RSA /* ***Partenaires*** *: CPAM, ordre des médecins, CMP, CHS P.Pinel (EPSM), ANPAA…*

Chantier 4

Favoriser l'accès au logement des publics en insertion

Objectifs : Promouvoir les habitats communautaires et la location intergénérationnelle (loi ELAN) - Recréer du lien avec le SIAO pour identifier les situations

Modalités :

- Connaître les projets de travaux et l'avancé des travaux menés par les bailleurs sociaux pour articuler l'action du Département avec celle des services de l'Etat
- Renforcer les relations avec les bailleurs
- Identifier un expert sur le territoire pour développer les liens avec le SIAO, le service logement/habitat d'Amiens métropole, le dispositif "Logement d'abord »
- Proposer à des professionnels d'être personnes ressources ou ambassadeurs

Public cible *: Allocataires du RSA /* ***Partenaires*** *: bailleurs, service logement/habitat d'Amiens métropole, DDETS, maires des communes Amiens métropole…* ***Indicateurs*** *: Nbr de manifestations, nbr de participants*

Chantier 5

Renforcer l'offre d'insertion en direction des jeunes

Objectifs : Disposer de logements "accompagnés" pour les jeunes pas encore prêts à vivre en totale autonomie - Développer une offre de téléphonie permettant aux jeunes de pouvoir communiquer avec leur référent et dans le cadre de leurs démarches - Développer des moyens d'accès à l'outil informatiques (ordinateur) pour pouvoir mener des études dans de bonnes conditions - Anticiper les sorties de scolarité et d'apprentissage - Favoriser la mobilité des jeunes pour faciliter leur accès à la formation ou l'emploi

Modalités :

- Développer les baux glissants
- Viabiliser des terrains pour imaginer l'installation de logement "temporaires" de type tiny, logements contenair…
- Travailler avec des opérateurs de téléphonie ou avec des structures de recyclage des téléphones ou d'ordinateurs pour négocier des téléphones ou ordinateurs invendus, et prendre en charge le forfait
- Poursuivre l'investissement de l'accompagnement financier des jeunes sortant de l'ASE jusqu'à l'obtention d'un diplôme pour permettre le paiement des charges et se nourrir
- Proposer un accompagnement renforcé à la recherche d'emploi (coaching) de 3 mois minimum comme transition aux jeunes sortant de l'ASE pour éviter les ruptures de parcours d'insertion (fin d'apprentissage sans pérennisation de l'emploi)
- Explorer une extension de l'aide au permis existante pour les jeunes en CJM aux jeunes suivis NEET

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE, jeunes exclus du milieu familial et en grande difficulté, MNA/* ***Partenaires*** *: bailleurs, service logement/habitat d'Amiens métropole, DDETS, maires des communes Amiens métropole, association portant des actions de coaching et de placement en emploi, opérateurs de téléphonie, structures de "recyclage" de téléphones /* ***Indicateurs*** *: Nbr de jeunes ayant accédé au logement, nbr de jeunes concernés, nbr de sorties "positives"*

Chantier 6

Faciliter la mobilité des publics en insertion

Objectifs : Faciliter l'accès à la formation ou l'emploi des publics en insertion

Modalités :

- Négocier une convention de partenariat avec Ametis pour faciliter l'accès et l'utilisation des transports en commun.

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: Ametis /* ***Indicateurs*** *: nombre de permis accordés*

Chantier 7

Agir sur le champ de la garde d'enfants

Objectifs : Faciliter et développer l'accès à un mode de garde afin d'optimiser les parcours d'insertion

Modalités :

- Réfléchir à des modes de garde en horaires décalés et week-end (service de garde à domicile ou assistantes maternelles volontaires ou MAM (privée) ou la création d'une MAM "spécialisée" en horaires décalés"
- Accompagner la séparation parent/enfant / action de soutien à la parentalité
- Apporter une information complète relative à la garde d'enfant (coût, aides, défiscalisation...)
- Proposer un partenariat à la CAF pour informer les professionnels sur les droits en cas de reprise d'emploi.

***Public cible** : Allocataire du RSA avec enfants / **Partenaires** : CAF, associations agissant dans le champ de parentalité...*

Chantier 8

Renforcer l'offre d'insertion relative à la barrière de la langue

Objectifs : Lever les freins à l'emploi, à la formation et à l'éducation

Modalités :

- Recenser l'offre de formation existante, les conditions d'accès, les places disponibles
- Ouvrir de nouvelles places sur les actions de FLE ou soutien aux associations intervenant dans ce champ

***Public cible** : Allocataire du RSA / **Partenaires** : DEETS, Région, Pôle emploi / Indicateurs : Nbr d'organismes concernés, nbr de places disponibles, nbr de prescription, nbr d'intégration*

Chantier 9

Repenser l'organisation du process RSA et améliorer la transmission d'information aux allocataires du RSA

Objectifs : Réduire les délais d'orientation et de contractualisation - Limiter les ruptures de parcours - Mieux informer sur les droits et devoirs - Rendre la personne acteur de son parcours

Modalités :

- Repenser les modes d'orientation à partir de l'instruction
- Travailler sur un dispositif de présentation des droits et devoirs dès l'entrée dans le dispositif, présentation de l'offre d'insertion, définir un calendrier
- Optimiser les logiciels métier pour un meilleur pilotage des actions et une meilleure lisibilité des parcours
- Dématérialiser la signature du CER
- Simplifier l'utilisation du CER sur le modèle du PPAE avec une signature au début du parcours et une évaluation des objectifs à chaque entretien.
- Améliorer les systèmes de communication avec le public (mails, SMS...) pour limiter l'absentéisme
- Créer des supports pouvant être diffusés par mail

***Public cible** :* Allocataires du RSA */ **Partenaires** : CAF, MSA PE, Mission locales, associations en charge de l'accompagnement…* / ***Indicateurs** :* Nbr d'orientation, nbr d'actions collectives, nbr de participants, nbr de sanctions, évolution du taux de contractualisation

Chantier 10

Améliorer le partage d'informations entre partenaires

Objectifs : Favoriser l'interconnaissance - Renforcer les relations professionnelles

Modalités :

- Désigner un chargé de communication sur le territoire pour coordonner le partage d'informations, soutenir l'organisation de manifestations, recenser les places disponibles sur les actions d'insertion
- Organiser des réunions d'échange avec les partenaires pour mieux connaître leur offre de service et mieux orienter le public.
- Evaluer l'usage de la Base de ressources partenariales mise en place avec Pôle emploi et explorer le cas échéant la création d'une plateforme interactive pour centraliser les informations, accessible au public et aux professionnels internes et externes

***Public cible** :* Allocataires du RSA, demandeurs d'emploi ARE et ASS */ **Partenaires** :* Pôle emploi / ***Indicateurs** :* Nbr d'entrées en accompagnement global

5.4 | Territoire d'Action Sociale « Hauts de Somme »

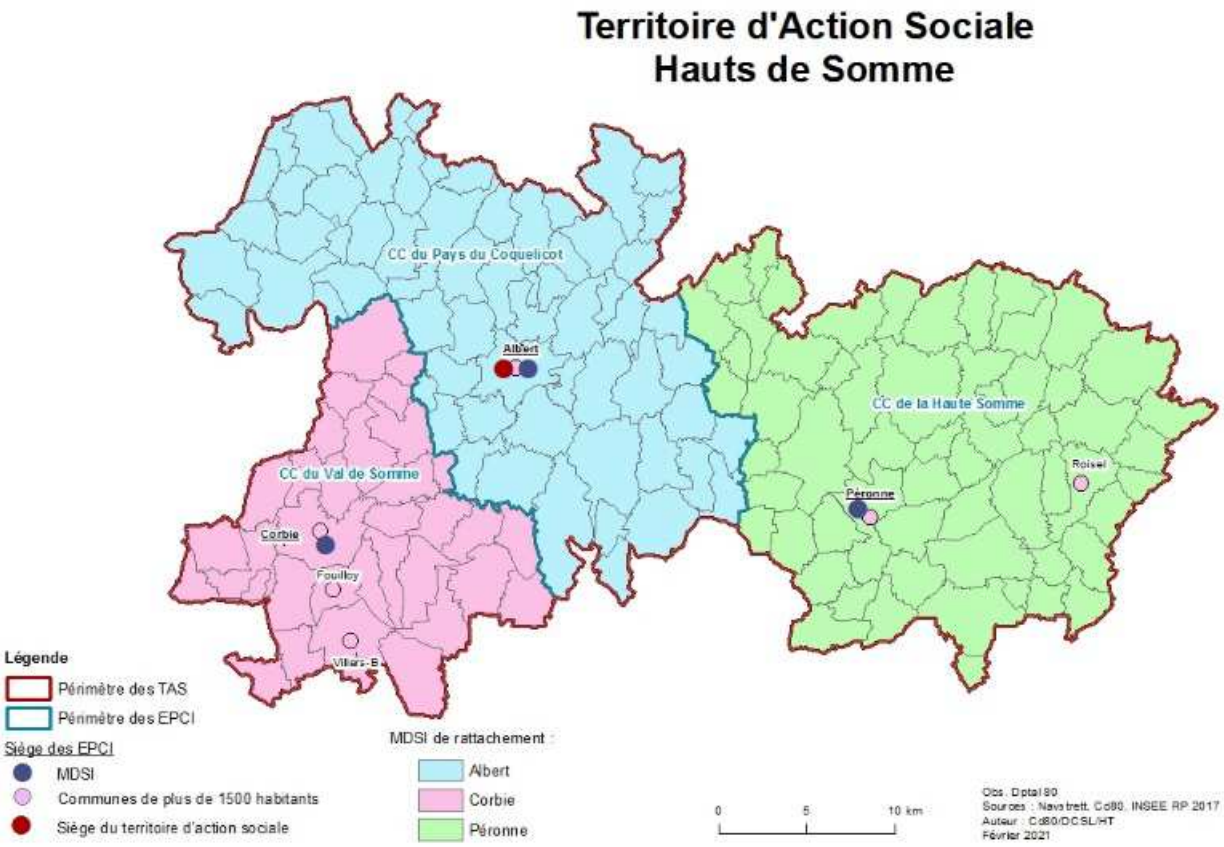

Chantier 1

Proposer un accompagnement favorisant le retour vers l'emploi des publics

Objectifs : Favoriser les mises en relation avec les entreprises

Modalités :

- Mettre en place des opérations de recrutement dans le cadre des Semaines réussir sans attendre et le hub mobilité
- Participer aux forums des métiers de Péronne et Villers Bretonneux et au Salon de l'aéronautique et de l'industrie d'Albert
- Travailler sur les représentations des métiers
- Développer les relations avec les entreprises locales

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET, demandeurs d'emploi /* ***Partenaires*** *Région, Pôle emploi, les entreprises, Pays du coquelicot, communes, OF, partenaires de l'insertion… /* ***Indicateurs*** *: Nbr d'opérations de recrutement, nbr de personnes convoquées/présentes /recrutées, suivi de cohorte dans le cadre de la Semaine réussir sans attendre*

Chantier 2

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de Handicap

Objectifs : Accompagner les publics reconnus RQTH vers l'emploi

Modalités :

- Participer à la Semaine pour l'emploi des personnes en situations de Handicap
- Développer des coopérations de travail avec Cap emploi
- Encourager le recrutement de personnes en situation de handicap sur les chantiers d'insertion du territoire

Public cible *: Public reconnu RQTH /* ***Partenaires*** *:* ***MDPH, Cap Emploi, Pole Emploi , structure d'insertion IAE*** */* ***Indicateurs*** *: Nbr de personnes accompagnées et reconnues RQTH, nbr de personnes recrutées en ACI, nbr des personnes orientées vers Cap Emploi*

Chantier 3

Favoriser l'accès aux emplois saisonniers, aux métiers des services à la personne, à l'Interim

Objectifs : Contribuer à l'insertion des allocataires du RSA et des jeunes à travers la reprise d'une activité professionnelle même ponctuelle - Encourager la professionnalisation des allocataires du RSA dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes - Utiliser l'Interim comme première marche vers l'emploi - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs - Acquérir une meilleure connaissance des besoins propres aux secteurs - Renforcer les liens avec le monde économique

Modalités :

- Animer le réseau partenarial
- Mettre en place des opérations co-animées de recrutement
- Mettre en place un « rallye agricole » pour faire découvrir les métiers du secteur agricole aux professionnels et au public
- Organiser l'immersion professionnelle au sein du GEA
- Mettre en place des actions coaching favorisant l'accès aux métiers des services aux personnes.

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET /* ***Partenaires*** *: Agences d'intérim, GEA, exploitants agricoles… /* ***Indicateurs*** *: Nbr d'opération de recrutement, nbr de recrutements, suivi de cohorte à 6 mois*

Chantier 4

Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes

Objectifs : Créer des réponses adaptées pour l'insertion des jeunes en matière de scolarité, accès aux droits, logement, santé, insertion professionnelle - Fédérer les acteurs et développer un travail coopératif - Proposer un parcours à tous les jeunes pour lesquels le Département est mobilisé au titre de l'obligation de formation

Modalités :

- Animer le réseau partenarial et mutualiser l'offre de service territoriale
- Travailler en proximité avec la prévention spécialisée
- Renforcer les liens avec la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- Promouvoir le Contrat d'engagement jeune

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET /* ***Partenaires*** *: Mission Locale, Epide, SIAO, Coalia, Pôle emploi, MEEF SHS, association Yves LEFEBVRE…* ***/ Indicateurs :*** *Nbr d'entrée en apprentissage/emploi/formation, nbr de contrats d'engagement jeune, suivi statistique en territoire des jeunes accompagnés de moins de trente ans.*

Chantier 5

Favoriser la mobilisation des professionnels autour du projet de Canal Seine Nord Europe

Objectifs : Accompagner l'appropriation du projet par les professionnels - Promouvoir le projet auprès des professionnels

Modalités :

- Mettre en place des « rendez-vous du Canal » sous la forme de visites, d'animations spécifiques

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *: SPEL, partenaires de l'insertion, OF, entreprises, SCSNE…* ***/ Indicateurs*** *: Nbr de temps d'information en direction des professionnels*

Chantier 6

Accompagner les publics vers l'entreprenariat

Objectifs : Faire de l'entreprenariat un outil de redynamisation et un levier d'insertion

Modalités :

- Initier un partenariat avec les structures qui concourent à la création d'entreprise ou à son développement. Mettre en place un accompagnement spécifique pour ces publics
- Mettre en place des ateliers d'échange autour de l' entreprenariat piloté avec l'appui d'Initiative Somme

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE /* ***Partenaires*** *:* SPEL, partenaires de l'insertion, OF, Initiative Somme */* ***Indicateurs*** *: nombre de personnes touchées, nbr de projets créés*

Chantier 7

Développer les missions de bénévolat en direction des allocataires du RSA

Objectifs : Faire du bénévolat un vecteur de lien social ainsi qu'un levier de redynamisation, d'insertion, d'acquisition de compétences - S'appuyer sur le tissu associatif local pour proposer des missions de bénévolats - Apporter des solutions au déficit de bénévoles rencontré par les associations

Modalités :

- Développer un partenariat avec une structure ayant des compétences dans ce domaine

Public cible *: Tout public en situation de précarité /* ***Partenaires*** *: associations, communes /* ***Indicateurs*** *: Nbr d'associations engagées dans la démarche, nbr de missions de bénévolat repérées, nbr de missions de bénévolat réalisées, situation à 3 mois à l'issue d'une mission de bénévolat*

Chantier 8

Agir au plus près des publics en proposant une offre de mobilité sur le territoire

Objectifs : Optimiser les réponses de mobilité sur le territoire - Proposer une offre de service de mobilité pour faciliter toutes les démarches d'insertion professionnelle et de la vie quotidienne - Développer l'offre de mobilité sous toutes ses formes - Mutualiser et agir en complémentarité avec les ressources du territoire

Modalités :

- Accompagner l'installation d'une plateforme de mobilité à l'échelle du territoire.
- Soutenir la montée en compétence des structures intervenant sur le champ de la mobilité sur le territoire
- Déployer un bouquet de service en matière de mobilité (diagnostic mobilité, accompagnement, transport, mobilités douces, prêt de véhicule…

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE , demandeurs d'emploi / **Partenaires** : Association Saint Jean, EPCI, communes, partenaires de l'insertion / **Indicateurs** : Nbr de diagnostic de mobilité, nbr de mise à dispos de vélos*

Chantier 9

Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Objectifs : Permettre aux publics de bénéficier d'une prise en charge par un psychologue

Modalités :

- Développer un partenariat avec une structure ayant les compétences pour proposer un accompagnement spécialisé et être le relais des structures médicales, voire hospitalière.

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE , demandeurs d'emploi / **Partenaires** : CHU, CMP, médecins… / **Indicateurs** : Nbr d'orientations, nbr de prise ne charge accompagnement*

Chantier 10

Prévenir et accompagner les publics autour de la précarité énergétique

Objectifs : Réduire la part de l'énergie dans les charges des ménages

Modalités :

- Organiser le repérage des situations qui nécessitent une approche plus collective
- Mettre en place des actions collectives de sensibilisation
- Proposer des accompagnements avec l'appui de structures spécialisées

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Apremis, Ademe, Soliha… / **Indicateurs** : Nbr de prescription, nbr d'accompagnement, nbr d'actions collectives*

Chantier 11

Centrer les pratiques professionnelles vers l'accès à l'emploi

Objectifs : Rendre plus visible et accessible l'emploi aux publics en insertion - Créer des opportunités d'emplois pour publics en insertion – Faire évoluer les pratiques professionnelles

Modalités :

- Poursuivre la professionnalisation des professionnels
- Améliorer la connaissance des besoins des entreprises en généralisant les opérations de recrutement, les visites d'entreprise…
- Favoriser les logiques d' « aller vers »
- Développer des coopérations entre acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation
- Renforcer la préparation des publics et explorer de nouvelles techniques pour capter le public et le mobiliser vers l'emploi par l'intermédiaire notamment d'actions innovantes (Y croire et agir, Hub mobilité, GEA)

***Public cible** : Professionnels*

Chantier 12

Renforcer la transversalité des politiques d'insertion, d'emploi, de formation et la coordination locale

Objectifs : Garantir une meilleure prise en charge des usagers - Mutualiser les offres de service - Disposer d'une meilleure visibilité des actions entreprises par chacun - Apporter de la lisibilité aux publics sur l'offre de service accessible en territoire

Modalités :

- Co-construction de diagnostics et de plans d'action partagés dans le cadre du SPEL, du Hub mobilité
- Poursuivre l'animation territoriale
- Apporter un appui technique aux structures

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : Associations spécialisées dans la mobilité, future plateforme de mobilité, Région, DEETS /*

5.5 | Territoire d'Action Sociale « Somme Santerre »

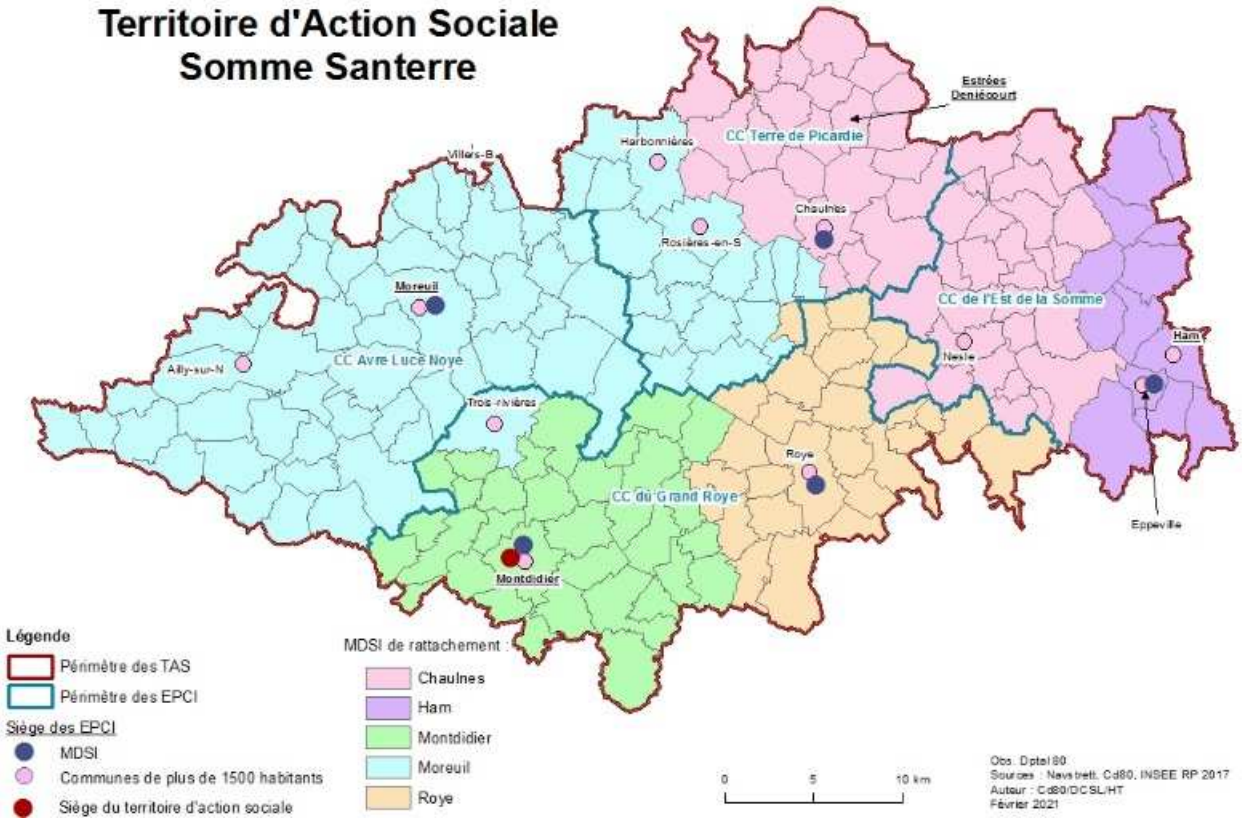

Chantier 1

Favoriser l'accès aux emplois saisonniers, aux métiers des services à la personne, à l'Interim

Objectifs : Contribuer à l'insertion des allocataires du RSA et des jeunes à travers la reprise d'une activité professionnelle même ponctuelle - Encourager la professionnalisation des allocataires du RSA dans le champ de l'aide à domicile et des services aux personnes - Utiliser l'Interim comme première marche vers l'emploi - Installer des relations de travail facilitant le positionnement des publics - Apporter des solutions aux problématiques de recrutement des employeurs - Acquérir une meilleure connaissance des besoins propres aux secteurs - Renforcer les liens avec le monde économique -

Modalités :

- Animer le réseau partenarial
- Mettre en place des opérations co-animées de recrutement
- Mettre en place un « rallye agricole » pour faire découvrir les métiers du secteur agricole aux professionnels et au public
- Organiser l'immersion professionnelle au sein du GEA
- Mettre en place d'actions coaching favorisant l'accès aux métiers des services aux personnes.

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires** : Agences d'intérim, GEA, exploitants agricole, GEIQ SAP, Somme emploi services… / **Indicateurs** : Nbr d'opération de recrutement, nbr de recrutements, suivi de cohorte à 6 mois*

Chantier 2

Renforcer les liens avec les entreprises du territoire

Objectifs : Favoriser le retour à l'emploi des publics - Acculturer les professionnels aux besoins des entreprises et aux opportunités d'emploi du territoire

Modalités :

- Généraliser les visites d'entreprise pour favoriser la découverte des métiers
- Mettre en place des opérations de recrutement dans le cadre des Semaines réussir sans attendre

- Travailler sur les représentations des métiers

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires :** Région, Pôle emploi, les entreprises, OF, partenaires de l'insertion… / **Indicateurs** : Nbr de visites d'entreprises, nbr d'opérations de recrutement, nbr de personnes convoquées/présentes /recrutées, suivi de cohorte dans le cadre de la Semaine réussir sans attendre*

Chantier 3

Contribuer au développement d'activités davantage axées sur le public féminin au sein des ACI du territoire

Objectifs : Ouvrir davantage l'accès aux ACI au public féminin

Modalités :

- Mener une réflexion avec les ACI du territoire pour adapter leurs supports d'activité ou leurs modalités d'accompagnement au public féminin

***Public cible** : Femmes allocataires du RSA / **Partenaires** : Etat (DEETS), ACI du territoire, IRIAE…*

Chantier 4

Accompagner la mise en formation des publics en insertion dans le cadre du projet de Canal Seine Nord Europe

Objectifs : Faire du projet de Canal Seine Nord Europe un levier d'insertion pour les publics accompagnés par le Département - Accompagner la professionnalisation des publics

Modalités :

- Accompagner la montée en connaissance des professionnels quant au projet
- Développer les liens avec les organismes de formation intervenant sur les métiers du chantier
- Organiser des informations collectives pour faire connaître les emplois et les métiers concernés par le chantier

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE / **Partenaires** : Organismes de formation, SPEL, Pôle emploi, partenaires de l'insertion, OF, entreprises, SCSNE… / **Indicateurs** : Nbr de temps d'information en direction des professionnels*

Chantier 5

Favoriser coopération des acteurs intervenant sur le champ de la mobilité

Objectifs : Renforcer la portée des actions axées sur l'accompagnement à la mobilité des publics en insertion - Structurer une offre d'insertion coordonnée à l'échelle du territoire

Modalités :

- Initier un travail collaboratif avec les intercommunalités sur la thématique de la mobilité
- Accompagner le développement d'une plateforme mobilité à l'échelle du territoire
- Participer à la définition et la mise en oeuvre des plans d'action des mobilités solidaires (PAMS)

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** :* Associations spécialisées dans la mobilité, EPCI, Région, DEETS

Chantier 6

Accompagner le développement de modes de garde adaptés aux publics en insertion

Objectifs : Faciliter le passage à un mode de garde afin d'accélérer les parcours d'insertion

- Apporter une information complète relative à la garde d'enfant (coût, aides, défiscalisation...)
- Mobiliser le dispositif de labellisation d'assistante maternelle mis en place sur le territoire de Ham

***Public cible** : Allocataires du RSA avec enfants, femmes isolées / **Partenaires** : Département (Direction Enfance Famille), CAF, associations agissant dans le champ de parentalité...*

Chantier 7

Développer des actions sur le champ de la fracture numérique

Objectifs : Renforcer la coordination et l'articulation des interventions - Apporter de la lisibilité aux publics et aux professionnels sur l'offre de service accessible en territoire - Faciliter l'accession à du matériel

- Mettre en place une animation sur la fracture numérique en territoire
- Accompagner les publics en insertion dans le cadre de leurs démarches administratives en ligne via la mise en place d'un conseiller numérique

***Public cible** : Tout public / **Partenaires** : associations agissant dans le champ du numérique, ECPI, CCAS / **Indicateur** : Nbr de personnes accompagnées*

Chantier 8

Proposer une offre d'accompagnement spécialisée aux allocataires du RSA souffrant de troubles psychiques

Objectifs : Favoriser la mise en place de parcours d'insertion adaptés - Favoriser l'accès aux soins, au droit, à la formation et l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques - Appuyer le travail des professionnels

Modalités :

- S'appuyer sur un acteur extérieur pour sensibiliser les professionnels et mettre en place un accompagnement adapté

***Public cible** : Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET / **Partenaires** : acteurs spécialisés / **Indicateur** : Nbr de personnes accompagnées, nbr de personnes accédant aux soins, aux droits, à la formation et à l'emploi*

Chantier 9

Développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Objectifs : Exploiter la possibilité donnée aux professionnels du Département de mettre en place des PMSMP -

Modalités :

- Accompagner les professionnels dans l'appropriation de cette nouvelle disposition
- Adapter les organisations

Public cible *: Allocataires du RSA, jeunes sortant de l'ASE, jeunes NEET /* ***Partenaires*** *: employeurs /* ***Indicateur*** *: Nbr de PMSMP réalisées, nbr de sorties à l'emploi suite à une PMSMP*

Chantier 10

Mettre en œuvre l'expérimentation menée dans le cadre du Service public pour l'insertion et l'emploi

Objectifs : Simplifier les démarches - Coordonner les interventions - Proposer des parcours à visée d'emploi et résoudre les difficultés - Garantir un parcours fluide

Modalités :

- Assurer l'animation partenariale du SPIE sur le territoire
- Développer les actions prévues dans le cadre du SPIE
- Assurer le suivi de la cohorte des personnes intégrant le SPIE

Public cible *: Tout public /* ***Partenaires*** *:* Etat, CAF, MSA, UDCCAS, CRESS, Chambre d'agriculture, CMA, CPME Pôle emploi, Missions locales, MEEF, FAS… / ***Indicateur*** *:*